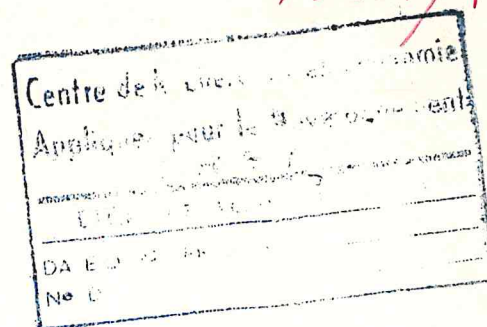


CENTRE DE RECHERCHES EN ECONOMIE
APPLIQUEE POUR LE DEVELOPPEMENT.
El HAMMADIA, BOUZAREAH.



PROJET : "SYSTEMES PASTORAUX MAGHREBINS"

LES CONDITIONS SOCIALES D'UTILISATION
D'UN TERRITOIRE PASTORAL
Cas des O. To'aba, commune de Deldoul.
(Wilaya de Djelfa. Algérie)

HADJ ALI Djamel Eddine
Attaché de recherches
CREAD.

Centre de Recherche en Economie
Appliquée pour le Développement

CREAD
DOCUMENTATION

DATE D'ENTREE.....
N° D'ORDRE.....

RPOT/065

Bouzaréah, le 18.04.1992

PLAN DU RAPPORT.

Avant propos.

p. 4

0. INTRODUCTION.

pp. 5-10

1. Position du problème.
2. Choix de la zone d'enquête.
3. La démarche utilisée.
- 3.1. L'enquête transhumants.
- 3.2. L'enquête "résidents".
5. Caractéristiques générales de la zone d'enquête.

1. LA FERQA.

pp.11-16

0. L'identification à la ferqa.
1. L'identification au territoire.
- 1.1. Les membres de la ferqa se font recenser "chez eux"...
- 1.2. ...ils participent à la lutte contre les contrevenants "étrangers" aux droits traditionnels sur le territoire.
2. Des relations endogènes.
- 2.1. Les relations matrimoniales.
- 2.3. La djma'a.
- 2.4. L'image que les To'abi ont d'eux-mêmes.
- 2.5. Les relations de production au niveau de la ferqa.

2. LES DROITS FONCIERS D'USAGE SELON LES MEMBRES DE LA FERQA.

pp. 17-23

- 2.1. Les droits exclusifs sur le territoire.
- 2.2. Droits en vigueur sur les terres de culture.
- 2.2.1. Le statut melk.
- 2.2.2. Le statut 'arch.
- 2.3. La mise en valeur en irrigué (A.P.F.A) et les droits d'usage sur les terres de culture.
- 2.4. Le droit d'accès aux parcours.
- 2.5. Que veut dire pour les enquêtés le code pastoral en vigueur ?

3. LES PRATIQUES AGRICOLES.

pp. 24-31

- 3.0. Avertissement méthodologique à propos de la notion de "ménage".
- 3.1. Les relations aux ressources du territoire. pp. 32-40
- 3.1.1. Les types d'activité agricoles menées sur le territoire.
- 3.1.2. Le rapport de propriété ou d'appropriation.
- 3.1.3. Les types d'utilisation du territoire.
- Conclusion sur les relations aux ressources du territoire.
- 3.2. Les relations autour du territoire. pp. 41-71
- 3.2.1. Les types d'implication dans les types d'utilisation du territoire.
- 3.2.2. Les types de contrats en vigueur.

3.2.3. Origine des partenaires des "chefs de ménage" enquêtés.

3.2.4. Profil des partenaires auxquels les "chefs de ménage" prennent du cheptel en pension.

3.2.5. Profil des "chefs de ménage" exploitant, indirectement leur cheptel.

3.2.6. Relations entre les pratiques en cours et l'utilisation du territoire par des étrangers à la ferqa.

Conclusions sur les relations autour du territoire.

4. Tableaux sur les caractéristiques des ménages enquêtés.

4.0.1. Tableaux synthétiques sur les pratiques agricoles.

5. Tableaux sur les conduites économiques des élevages et du "harth".

6. Tableaux sur les revenus des ménages enquêtés.

7. Tableaux sur les opinions des enquêtés.

CONCLUSION GENERALE.

8. ANNEXES.

8.1. Cheminement...et hésitations de l'enquête.

8.2. Questionnaire.

Avant propos.

Ce rapport est le résultat d'une enquête qui s'est déroulée au cours de l'été/automne 1990, et à laquelle ont participé outre l'auteur, Mme et Mr BENADJILA. Son déroulement a été pénible, principalement en raison de l'insuffisante préparation et des moyens inadéquats dont elle a bénéficié. Et si elle a pu être terminée, c'est grâce à l'aide incommensurable que Mr BENAHMED Messaoud Secrétaire Général de l'APC de Deldoul a daigné accorder à l'équipe: utilisation de son véhicule personnel...etc...Qu'il trouve ici l'expression de notre gratitude.

Notre professeur Mme CHAULET, a bien voulu prêter toute son attention - en phase de rédaction - aux difficultés que nous avons rencontrées, elle a toujours été disponible pour la lecture des parties de ce rapport. Nous l'en remercions énormément.

0. INTRODUCTION.

0.1. Position du problème.

Il est désormais reconnu que la steppe algérienne est à la fois menacée (par la dégradation absolue du milieu naturel, entraînant la diminution de sa capacité de production animale et par la dégradation relative des conditions de vie des pasteurs , facteur d'abandon de l'élevage traditionnel) et porteuse d'avenir, tant par l'espace qu'elle offre au développement d'activités non agricoles que par le rôle essentiel qu'elle doit jouer, grâce à l'introduction des nouveaux acquis de la science et de la technique, dans la couverture des besoins nationaux en protéines animales.

Cette situation entraîne la nécessité de recherches et d'actions rapides et à long terme, visant à la fois à surmonter cette double crise écologique et sociale, et à mettre en place les bases d'un développement équilibré des activités agricoles et des activités possibles dans le cadre de "l'option hauts-plateaux" (deuxième ligne d'industrialisation-urbanisation, développement des transports..etc...).

Des décisions ont déjà été prises dans ce sens, dont la plus importante est la création du Haut Commissariat au Développement de la Steppe chargé de concevoir et de coordonner les multiples interventions nécessaires et en cours.

Cependant une recherche-action spécifique semble nécessaire concernant les aspects socio-économiques des programmes et la mise au point de modes d'interventions spécifiques: en effet les nombreuses interventions déjà tentées dans le passé en Algérie et au Maghreb en général semblent avoir toutes, même quand elles étaient scientifiquement fondées et efficaces du point de vue de l'amélioration de la végétation et/ou du troupeau, rencontré des difficultés et souvent connu des échecs imputables à leur incompatibilité avec les modes de vie et les formes d'organisation des groupes sociaux concernés. Bien plus, ce phénomène risque de s'aggraver avec les transformations récentes des conditions d'entretien du troupeau (labours

mécanisés, transport par camions, supplémentation par aliments achetés, spéculation sur le prix de la viande et concentration de la propriété du cheptel) qui introduisent de nouvelles contradictions au sein de la société steppique.

Le projet se propose donc d'analyser les conditions d'intervention des pouvoirs publics et notamment d'introduction des progrès scientifiques/techniques déjà disponibles ou prévisibles, du point de vue de leurs effets sur la capacité des groupes sociaux concernés à prendre en charge, entretenir et reproduire les aménagements et installations prévus pour la restauration de la végétation et la promotion de l'élevage steppiques. Il le prévoit dans une perspective pluridisciplinaire de collaboration entre ceux qui organisent et mettent en oeuvre les expérimentations et les interventions - en l'occurrence le Haut Commissariat au Développement de la Steppe - et les chercheurs sociologues et économistes, avec comme objectif d'une part, de contribuer à la mise au point d'une méthodologie d'approche des problèmes spécifiques au développement steppique qui soit généralisable aux interventions en cours ou prévues sur d'autres zones.

Ainsi défini, le projet constitue la partie algérienne du projet comparatif inter-maghrébin dont les objectifs, la problématique et la méthode ont été définis lors du séminaire organisé à Médénine en février 1987 avec le soutien financier du C.R.D.I.

A ce titre, il met en application les principes retenus lors de ce séminaire.

1) Recherche-Action et pluridisciplinarité assurées par la collaboration du HCDS-CREAD (formalisée par une convention entre ces deux organismes).

2) Démarche fondée sur l'analyse critique de l'expérience d'interventions antérieures et l'échange d'informations entre chercheurs maghrébins, notamment pour le choix d'actions déjà expérimentées dans les deux autres pays et l'analyse comparative des difficultés à surmonter.

3) Travail intensif sur le terrain, "en prenant pour base un groupement humain défini par ses liens organiques, lié à un territoire et historiquement constitué autour de l'activité pastorale" et comportant:

- un diagnostic préalable
- un choix d'actions-tests
- le suivi de ces actions et l'analyse systématique de leurs effets tant techniques que socio-économiques.

4) L'intégration de ce travail dans une réflexion multi-disciplinaire continue entre les trois équipes maghrébines.

0.2. Choix de la zone d'enquête.

Le choix s'est porté sur la commune de Deldoul - Daira de Messad, wilaya de Djelfa - réputé constituer à quelques différences près, l'ancien territoire de la "ferqa des Ouled To'aba du 'arch des O. Aissa Gheraba", pour les raisons suivantes:

a) le H.C.D.S. aurait été sollicité, par certains membres de la ferqa des O. To'aba, pour d'une part la mise en défens d'une partie du territoire qui connaît par endroits, une dégradation avancée (1), et pour d'autre part interdire l'accès aux parcours aux "étrangers" à la ferqa.

b) présence d'un grand nombre de nomades (membres de ferqate ou de 'arouch mitoyens réputés n'avoir pas le droit de s'établir en permanence), particulièrement en hiver en raison du climat plus clément qui y prévaut,

(1) Au sujet des parcours dont il est question, on ne peut se suffire des généralités - du reste vraies - sur la dégradation générale du patrimoine steppique. Une étude fine devrait apporter des éclairages sur leur état physique. Niveau de dégradation atteint (réversible/irréversible), valeur fourragère quantifiée et qualifiée, seuil compatible de charge avec leur état. Cependant, cet éclairage ne peut faire l'économie de l'avis des utilisateurs de ces parcours. cf. "Le savoir des pasteurs" J. CHICHE et al, in: Parcours demain, vol 1, n°1, juillet 1991.

c) marquage par des interventions étatiques passées en matière de développement pastoral.

d) différences aux plans géographique et climatique avec le territoire de la commune d'El Guédid qui a été précédemment l'objet d'un diagnostic dans le cadre du même projet (2): Deldoul se situant sur le piémont sud de l'Atlas Saharien, et ayant une forme allongée, ses frontières sud vont jusqu'au M'zab à Guerrara, alors qu'El Guédid se trouve sur le piémont nord du même massif.

Décision est prise donc de confier, comme pour la précédente étude sur El Guédid, les aspects socio-économiques au C.R.E.A.D. et les aspects techniques agronomiques et zootechniques au H.C.D.S.

0.3. La démarche utilisée.

L'étude socio-économique devait évidemment concerner aussi bien les transhumants que les "résidents". Elle devait rendre compte des obstacles et des chances de réussite d'une organisation du territoire en unités pastorales telles que prévues par le H.C.D.S. (2)

Dans ce but l'enquête s'est déroulée en deux parties, une enquête "transhumants" et une enquête "résidents".

0.3.1 L'enquête "transhumants", autrement dit des utilisateurs extérieurs à la ferqa des ressources du territoire zone de l'enquête.

Elle devait à l'aide de l'observation de terrain et d'un guide d'entretien semi-directif:

- procéder à un recueil d'informations sur les origines, la fréquence des venues des nomades qui stationnent sur le territoire au cours de l'hiver,

(2) Voir les rapports CREAD sur le diagnostic socio-économique d'El Guédid. Documents ronéotés 1988 et 1989.

(3) Voir l'annexe 1.

- recenser les statuts des arrivants: propriétaire, berger, mixte.
 - s'enquérir des motifs de la présence de ces populations,
 - apprécier les relations qui s'établissent entre eux et les "résidents" du territoire,
 - quantifier enfin, les tentes et les troupeaux.
- Les résultats de cette enquête devaient servir à des recoupements avec la deuxième partie de l'enquête.

0.3.2. L'enquête "résidents", autrement dit, des utilisateurs membres de la ferqa (réels ou potentiels) des ressources du territoire.

Avec l'aide des autorités communales, il a été convenu d'utiliser les listes des ménages, qui se sont portés "résidents" de la commune au recensement général de la population et de l'habitat de 1987. Ces listes ont été revues et corrigées pour actualisation. Le travail a été pointilleux, et à l'aide de nombreux recoupements, il a permis d'établir la liste des ménages "résidents" en 1989-1990 de la commune de Deldoul, lesquels se sont avérés être dans leur quasi-totalité de la ferqa des O. To'aba du 'arch des O. Aissa Gheraba.

L'enquête "résidents" se devait de:

- renseigner sur le groupe humain "résident",
- renseigner sur les droits fonciers d'usage en vigueur sur le territoire,
- cerner l'état socio-économique de la population,
- rendre compte des opinions et attentes des enquêtés en matière de développement pastoral.
- enfin dresser le bilan des interventions publiques,

Compte tenu des moyens en temps et en matériel disponibles pour l'étude, il a été décidé de n'enquêter qu'un échantillon de la population "résidente". Cet échantillon, qui représente environ 20 % de l'ensemble des ménages "résidents" de la commune est de 52 ménages, a été tiré de

manière aléatoire (sans remise) de la liste globale des "résidents" de la commune.

L'enquête a utilisé tour à tour l'observation de terrain et le questionnaire classique pour le recueil des informations auprès des ménages. Les questions d'opinions qui y ont été posées sont, pour la plupart d'entre elles, semi-directives.

0.4. Présentation du territoire zone de l'étude.

- Le territoire de la commune de Deldoul (wilaya de Djelfa) était avant 1985 administrativement rattaché à sa commune-mère Mess'ad. Depuis cette date le territoire est érigé en commune avec comme chef-lieu le hameau de Deldoul. C'est un territoire vaste de 2.000 km² en forme allongée nord-sud. Comparé aux territoires qui lui sont mitoyens, celui de Deldoul, serait différent sur un triple plan:

- plus grand que tous ceux de la wilaya de Djelfa,
- moins consacré que les autres à la céréaliculture.
- les potentialités hydriques y sont plus importantes.

(INFORMATIONS A VERIFIER, avec l'apport de documentation, rapport communal ANAT par exemple).

1. LA FERQA.

1.1. L'IDENTIFICATION A LA FERQA.

Dans leur quasi totalité les enquêtés "résidents" s'identifient - et sont identifiés par les non résidents - comme étant des membres de la ferqa des Ouled To'aba l'une des ferqate du 'arch des Ouled Aissa gheraba. Cette identification à un groupe social qui ressortit de la société pastorale algérienne précoloniale paraît évidemment tout à fait anachronique, quand on sait l'ampleur des attaques qu'ont subies - et que continuent de subir - ces "unités sociales", tenues tour à tour pour des obstacles: à la mise en culture des hautes plateaux pré-steppiques et au "développement".

Ainsi les deux sources que représentent les listes de ménages du recensement de 1987 (qui ont été longuement étudiées) et les résultats de l'enquête proprement-dite, donnent une idée de l'importance de l'identification à la ferqa. L'examen des listes des ménages du recensement par exemple, révèle que la population est identifiée :

- à 90,5 % soit comme Ouled To'aba tout court soit comme O. To'aba "beggara" soit comme O. To'aba "Yebbala"

- et à 9,5 % soit comme faisant partie d'une autre ferqa du 'arch soit d'un autre 'arch carrément, soit très rarement sans précision.

L'échantillon de "résidents" enquêtés comprend quant à lui 88,5 % de Ouled To'aba et 11,5 % de ménages originaires des ferqates mitoyennes mais intégrés (1) dans la ferqa des O. To'aba. Cette intégration daterait - si l'information recueillie auprès de l'un de ces membres - des opérations de recasement entreprises par l'armée française, pendant la guerre de libération (1954-1962).

La ferqa est constituée de huit sous ferqa. Il faut signaler cependant, que l'enquête a révélé que la référence

(1) Leur statut présent, semble cependant garder la trace de leur origine extérieure, notamment en matière d'accès à l'appropriation des terres. Cet aspect est examiné plus loin, dans la partie sur les droits fonciers d'usage en vigueur.

aux sous ferqa est beaucoup moins prégnante que l'appartenance aux deux groupes constitutifs de la ferqa qui sont les beggara et les Yebbala.

1.2. L'IDENTIFICATION AU TERRITOIRE.

1.2.1. Les membres de la ferqa se font recenser "chez eux"...

Le recours aux résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 1987 nous a amenés à des constatations fort intéressantes du point de vue de l'étude.

Notre propos ici n'est pas de discuter les présupposés du recensement, discussion qu'il faudra bien mener un jour si on veut avoir un outil statistique fiable. On se contentera de relever que notre enquête sur les résultats du recensement a mis en lumière le fait que 39 % des ménages recensés dans la commune ont leurs résidences principales (2) pour :

- 92 % d'entre-eux au chef lieu de Daira (Messaad),
- 4 % au chef-lieu de wilaya (Djelfa),
- 1 % à Alger.

Ainsi plus du tiers de la population originaire de la ferqa, mais résidente à l'extérieur de la commune, manifeste à l'occasion du recensement de la population son rattachement au territoire en s'y faisant recenser. On ne peut pourtant pas dire que l'opération recensement n'a pas été largement

(2) Concernant la résidence, il faut tout d'abord rappeler qu'ils'agit là d'une notion en grande partie étrangère aux genres de vie qui ont cours sur la steppe. Et à l'exception de quelques familles et ménages auxquels peut s'appliquer la notion, la majorité des ménages sont tour à tour mess'adi (habitant de Mess'ad) de Deldoul de Gorita de M'guied, de M'laga, de Oued jdi et autres. Ils sont "insaisissables" pour les instruments de contrôle étatique, quand les agents de l'Etat ne font pas l'effort nécessaire pour comprendre les logiques profondes de rattachement des "populations", à tous ces lieux et à nul lieu particulier précis. En tout état de cause et puisqu'il faut faire résider les ménages enquêtés, la notion de "résidence principale" est utilisée à titre provisoire. En effet, plusieurs enquêtés de Mess'ad déclarent, résider soit dans une maison en dur à Deldoul une partie de l'année, soit sous une tente, essentiellement sur le territoire de la ferqa.

précédée par, d'une part des campagnes d'information insistant sur le fait qu'il faut se faire recenser là où on habite depuis six mois, d'autre part par des consignes fermes données aux agents recenseurs. Malgré tout cela, il en a été autrement. Se pose alors sérieusement la question de savoir ce que veut dire résidence dans ce contexte. Dans tous les cas le sens qu'il prend est loin d'être le sens originel prévu par le recensement.

Tout se passe comme si, pour les membres de la ferqa, la résidence (et parfois même l'essentiel de l'activité) loin du territoire originel auquel ils se rattachent, n'est que provisoire: ils y marqueront - à l'occasion de recensements, de naissances (probablement), en participant financièrement à la construction ou à la restauration d'une mosquée ou d'un lieu sacré, et par conséquent plus encore à l'occasion de l'établissement de quelque liste d'ayant-droit au territoire - leur présence sur les documents écrits.

C'est ainsi que les membres de la ferqa modulent leur comportement à l'égard des instruments de contrôle étatiques, ici le recensement. Ce faisant ils administrent une preuve que le sentiment de rattachement à un territoire demeure très profond. Cet attachement est tel que la remise en cause des droits d'usage traditionnels sur le territoire par des groupes extérieurs entraîne un raffermissement de la solidarité des membres.

1.2.2. ...ils participent à la lutte contre les contrevenants "étrangers" aux droits traditionnels sur le territoire.

Dans leurs déclarations à propos du territoire, rares sont les enquêtés qui n'abordent pas le plus récent des conflits qui oppose les O. To'aba au 'arch des O. Yahia ben Salem. Le conflit concerne un territoire situé aux frontières de la commune. Sur cette portion du territoire, les O. Yahia ben Salem 'arch mitoyen ont tenté à plusieurs reprises de construire et de labourer pour s'établir. Les O. To'aba estimant que le territoire est le leur, rentrent avec le 'arch

en conflit violent ce qui entraîne par intermittences des "batailles" entre les deux groupes, lesquelles ont amené les gendarmes à intervenir et à déférer devant la justice un certain nombre de protagonistes, dont certains ont purgé des peines de 2, 3 voire même quatre ans de prison.

Ce conflit fait l'objet, à chaque interview, de longues descriptions par les enquêtés, faites dans un style quasi épique: " ils étaient au nombre de quatre cent, nous étions autant...la bataille a été à notre avantage, parce que nous défendions nos droits...", et en guise d'éloges aux membres de la ferqa qui ont purgé des peines de prison, en raison de leur rôle très actif dans les conflits (présents au cours des entretiens) "...Si vous aviez vu le courage, de celui-ci...il a frappé à lui seul trois personnes...".

Au delà des faits eux-mêmes, dont la relation peut être plus précise sur les rapports de gendarmerie, ce qu'il faut retenir - et qui intéresse l'étude - ce sont les déclarations des enquêtés qui révèlent on ne peut mieux une intense identification collective au territoire.

1.3. DES RELATIONS ENDOGENES A LA FERQA.

1.3.1. Les relations matrimoniales.

Le résultat du dépouillement des informations concernant 94 alliances contractées par les membres de la ferqa des 0. To'aba enquêtés figure sur le tableau 1.1 ci-dessous.

Tableau 1.1: Les relations matrimoniales des enquêtés.

ORIGINE EPOUSE	Même 'arch		Autres 'arch	T O T A L
	Même ferqa	Autre ferqa		
Nbre	84	2	8	94
%	89	2	10	100

Il est à noter tout de même que ces chiffres ne concernent que les hommes To'abi preneurs d'épouses, l'enquête

ne se donne pas les moyens de voir à qui sont données les femmes To'abi. Il est néanmoins plausible, que les relations matrimoniales soient d'intensité équivalente entre groupes que ce soit pour les hommes ou pour les femmes.

Ainsi 89 % des To'abis enquêtés prennent leurs épouses à l'intérieur de la ferqa et à peine 12 % à l'extérieur. Ce phénomène traduit-il une communication difficile entre la population To'abi et les populations mitoyennes, ou est-il l'indice d'une stratégie de maintien au sein de la ferqa du patrimoine collectif qu'est le territoire, comme c'est souvent le cas quand il est à l'oeuvre ? C'est cette deuxième hypothèse qui paraît plus plausible.

1.3.2. La Djma'a.

Bien qu'inexistante formellement, (les enquêtés disent qu'elle est composée des personnes âgées de la ferqa) la "djma'a" chez les O. To'aba continue à jouer un rôle dans la gestion du droit foncier traditionnel. C'est ainsi que, dans la plupart des cas, les litiges fonciers lui sont soumis, lesquels sont l'objet de délibérations généralement admises par les parties. Tel To'abi installé depuis longtemps au chef-lieu de wilaya, voulant investir dans les cultures maraîchères, s'adresse à la djma'a qui lui désignera avec assez de précision l'endroit où son grand père labourait.

Quant aux actes (de propriété) c'est aussi la djma'a qui les établit puisqu'un nombre important d'enquêtés le signale. Ces actes peuvent aussi concerner la vente de terres.

1.3.3. L'image que les To'abi ont d'eux mêmes.

Bien que l'enquête ne s'est pas donné les moyens de comprendre l'imaginaire collectif des O. To'aba, plusieurs déclarations spontanées de la part des enquêtés au cours des entretiens en ont révélé l'existence. C'est ainsi que l'idée que les To'abi sont riches est revenue à plusieurs reprises: " Nous ne prenons pas de cheptel chez des étrangers au 'arch, les to'abi sont plus riches".

"Quand vous verrez des maraîchages et de l'arboriculture tels que ceux-ci, dites-vous que ce sont des To'abi, les to'abi se sédentarisent" (propos d'un vieux To'abi au cours d'un entretien en groupe).

Dans cet ordre d'idées l'enquête aura à s'enquérir des relations que les membres de la ferqa font de l'histoire commune. Car c'est là une des façons de mesurer la cohésion du groupe.

1.3.4 Les relations de production au sein de la ferqa.

Il ne sera pas question d'examiner ici, dans le détail, les relations qui s'établissent à l'occasion des activités productives agro-pastorales. Cet aspect sera examiné plus loin. Il est cependant utile d'anticiper pour signaler que l'essentiel de celles-ci se nouent entre les membres de la ferqa.

2. LES DROITS FONCIERS D'USAGE SELON LES ENQUETES .

2.1. Les droits exclusifs sur le territoire.

Concernant le territoire la majorité des enquêtés déclare en connaître les limites traditionnelles et actuelles - ces dernières coïncident, à peu de choses près, avec les limites communales (1) - et l'identifie comme étant celui de la ferqa. Cette identification implique des droits exclusifs dont seuls les To'abi peuvent jouir.

Ainsi les enquêtés déclarent unanimes que les droits de cultiver d'édifier une construction sur ce territoire (une maison, un puit, un djeb...), appartiennent aux seuls membres de la ferqa, cependant une petite proportion des enquêtés pense qu'en outre, les membres de la ferqa devraient avoir la priorité sur les parcours.

2.2. Droits en vigueur sur les terres de culture.

Les terres de culture sont régies en apparence par deux statuts juridiques : le 'arch et le melk (2).

2.2.1. Le statut melk.

Les terres soumises au statut melk sont dans la quasi totalité des cas des terres irriguées. Les propriétaires de ces terres ont tous des actes de propriété "en bonne et dûe forme". Leur statut melk date d'avant la colonisation, le pouvoir colonial n'a fait que franciser leur statut pour en faire des propriétés privées dans le but de les transformer en marchandises à mettre sur le marché foncier. La situation

(1) Il y a une exception cependant, le lieu dit "haniet Ouled Salem" qui est un petit hameau constitué essentiellement de jardins familiaux se trouve en dehors de la commune. Il s'agit d'un lieu de résidence saisonnier qui porte le nom d'une sous-ferqa des O. To'aba.

(2) les terres soumises au statut 'arch appartiennent à la collectivité qui est le 'arch ce statut présuppose l'existence d'une organisation sociale de type 'arch avec un organisme à la tête chargé de veiller au respect du bien collectif que sont les terres 'arch et à en répartir la jouissance entre les membres de la collectivité. Quant aux terres melk ce sont celles qui sont propriété d'individus ou de co-indivisaires.

concernant ces terres est donc tout à fait normale. Ce qui est par contre surprenant c'est le fait d'apprendre, des enquêtes, qu'une dhaya exploitée en sec (le lieu-dit "Chhaima") sensée être de statut 'arch serait de statut melk, les familles qui l'exploitent auraient des actes de propriété les concernant. Sur ce point précis l'enquête devrait continuer.

2.2.2 Le statut 'arch.

Toutes les terres exploitées en sec sont de statut 'arch. Il faut savoir cependant que celles-ci sont de l'avis même des enquêtes pour une partie d'entre elles 'arch "memlouka" (c'est à dire appropriée de fait privativement) et pour une autre partie 'arch 'archiya (c'est à dire deumeurée propriété du arch)

- le 'arch memlouk :

L'analyse des données recueillies permet de constater que les terres déclarées 'arch memlouk (appropriées) sont celles qui à deux moments précis (de l'histoire du 'arch et de la steppe algérienne) ont été déclarées (par écrit) cultivées par telle ou telle autre famille. Ces deux moments sont ceux où l'intervention de l'Etat (3) sur la steppe a été globale. Il s'agit en l'occurrence du Sénatus Consulte en 1863, oeuvre de la puissance coloniale et de la révolution agraire quant à elle réalisée par l'Etat algérien indépendant en 1975-76 (4). Les deux interventions ont donné lieu à l'établissement de documents. Dans le cas du sénatus consulte, les cartes établies par Bouyges (5) (ce sont les enquêtes qui le nomment) à l'époque portent systématiquement les inscriptions : "terres cultivée par" telle famille ou telle autre". Dans le cas de la révolution agraire l'opération déclarations de résidence a donné lieu à l'établissement de

(3) La puissance qui concentre tous les pouvoirs et qui marginalise du même coup les pouvoirs locaux.

(4) La Révolution Agraire date de 1971, mais elle n'a commencé à être appliquée sur la steppe qu'en 1975-76.

(5) Nom d'un fonctionnaire de l'Etat colonial français, sa griffe figure sur les cartes de l'époque.

documents du même nom que nombre d'enquêtés exhibent pour prouver l'appropriation.

- Le 'arch 'archi:

les terres qui continuent à être déclarées 'archiya sont donc celles qui n'ont pas fait l'objet de déclaration écrite déposée auprès de l'Etat. L'enquête a permis de constater qu'au nombre de celles-ci figurent certaines dhayate favorables à l'exploitation agricole (entre autres Boudhen et Tolba). Il est intéressant de noter que le maintien du statut 'arch de ces terres semble garanti par les autorités communales (6). Certains membres de la ferqa se sont vus interdire toute construction. L'exploitation de ces terres n'est pas interdite mais la commune a instauré une déclaration de labours à laquelle se conforme en partie la population. L'enquête concernant ces aspects devrait se poursuivre.

2.3. La mise en valeur en irrigué et droits en usage sur les terres de culture.

Au moins trois lieux-dits (Mlaga, Mguied et dhayat e'Tolba) ont été l'objet d'une mise en valeur en irrigué, depuis le début de la décennie 80, grâce à des investissements étatiques. Cette mise en valeur a consisté essentiellement en des forages. Les terres de deux de ces mises en valeur en irrigué (Mlaga et Mguied), ont fait l'objet d'une attribution, la troisième (dhayat e'Tolba) est en attente, alors que le forage qui y a été réalisé serait terminé. Il est intéressant de remarquer, que l'enquête a permis de voir que presque tous les regards des membres de la ferqa sont tournés vers l'espace concerné par la troisième en valeur. Par ailleurs, il faut noter que l'attribution dans les deux premières mises en valeur citées, même si elle n'a concerné que les membres de la ferqa, aurait eu lieu selon deux modalités distinctes. Ces deux modalités semblent liées selon toute vraisemblance à l'histoire des deux lieux-dits qui ont déjà fait l'objet de ces attributions.

(6) Toutes les autorités communales appartiennent au 'arch de même que les fonctionnaires.

- Le lieu-dit Mlaga:

Il s'agit là, d'un espace marqué par l'histoire des interventions étatiques en matière de développement pastoral. En effet ce lieu-dit fait partie de l'ancienne "coopérative pastorale", qui ne date pas seulement de 1976 (date de mise en application de la "révolution agraire"), puisqu'elle a été précédemment la "coopérative ADEP". C'est donc un espace qui pendant deux décennies a complètement échappé au contrôle de la ferqa (même si les membres de la "coopérative" ont été choisis, par l'administration, parmi les membres de la ferqa). C'est devenu par la force des choses un "espace" approprié par la "daoula", du fait que la "coopérative" qui y avait pris place était - au regard de ses modalités de fonctionnement, de ses investissements...des interdictions qu'elle a générées, dont celle pour les membres de la ferqa de pratiquer le harth - vécue comme étant celle de l'Etat (7).

- Le lieu-dit "M'Guied":

Au contraire de l'espace précédent, celui-ci n'a pas connu d'intervention antérieure au forage. Les terres qui allaient être concernées par l'attribution étaient auparavant l'objet de la pratique du "harth" de la part de certaines familles - membres de la ferqa - connues et reconnues, par les voisins et la...Djma'a. Il s'agit donc d'un espace soumis au statut de "arch memloulk".

- Les modalités d'attribution:

Compte tenu du marquage historique de l'un et l'autre des espaces, les modalités d'attribution qui y ont été à l'oeuvre, vont se distinguer.

Dans le cas de l'espace "administré" ("Mlaga"), la procédure d'attribution, "par les autorités communales" (8)

(7) Voir à ce sujet l'excellent article de A. BEN-NAOUM sur le bilan des coopératives pastorales. In Lybica,

(8) Les informations sur la partie décideuse, ne sont pas disponibles. Il serait intéressant de savoir si les autorités de la daïra, ou de la wilaya sont impliquées, aussi bien dans les décisions que le dans le choix des procédures d'attribution.

aurait consisté à tirer au sort, les attributaires sur un nombre de candidats dont on dit qu'il aurait été de 300.

Dans le cas de l'espace "identifié socialement" ("Mguied"), les anciennes familles - membres de la ferqa - qui y pratiquaient le harth, ont demandé que son intégralité leur revienne. Il y aurait eu à ce propos, d'après négociations qui ont abouti à un petit compromis fait par les familles en question, consistant à céder quelques parcelles à attribuer à des membres de la ferqa "étrangers".

La question se pose à présent de savoir si la situation d'attente de la troisième mise en valeur (dhayat e'Tolba), n'est pas liée à l'imbricatio des différents droits que les différentes parties veulent mettre en oeuvre au moment de l'attribution. C'est que concernant les droits fonciers ('archi, communal, domanial...) sur la steppe, chaque partie y va de sa logique. Tout se passe comme si des droits juxtaposés étaient là, sans que l'un ne prenne en considération l'autre.

2.4. L'accès aux parcours.

89 % des enquêtés déclarent que l'accès aux parcours est tout à fait libre aux nomades étrangers à la ferqa. Cependant cette liberté d'accès est dans les faits réduite aux ferqate mitoyennes. C'est - il faut donc le rappeler - une liberté générée par les échanges traditionnels qu'entretiennent entre eux les O. To'aba et les ferqate ou 'arch voisins. Ceci est confirmé par l'enquête transhumants, qui donne la liste des ferqate et des 'arch qui fréquentent les parcours du territoire au cours de l'hiver, les observations faites au cours de l'été, ainsi que l'enquête auprès des O. To'aba. Les informations recueillies permettent d'avancer avec certitude que seuls les membres des ferqate et des 'arch voisins ont, compte tenu de leurs relations avec leurs hôtes, la faculté d'accéder aux parcours des Ouled To'aba. Quelques enquêtés ont évidemment fait état de présence de nomades, très rares, venus de plus loin, ils ont bien sûr insisté sur la qualité de l'accueil qui a été réservé à ces hôtes rarissimes. Mais n'est-ce pas là une preuve

supplémentaire qu'il s'agit bien d'exceptions qui confirment la règle selon laquelle seuls les voisins, et compte tenu des échanges traditionnels, ont la liberté d'accéder aux parcours des Ouled To'aba.

Il est évident que tant que les voisins n'avaient seulement que leur propre cheptel, leurs hôtes ne trouvaient rien à redire, en vertu de la tradition. Il se trouve que les choses ont évolué et que le cheptel est très souvent en grande partie la propriété de personnes plus ou moins lointaines et disposant de plus ou moins grands troupeaux, dont la présence sur le territoire est considérée par bon nombre de To'abi comme assez gênante, "ce sont des sauterelles...ils mangent toute l'herbe...", "...le cheptel conduit par la ferqa telle appartient à une seule personne". Il semble que c'est de cette manière qu'il faut comprendre la contradiction apparente entre la réponse positive quasi unanime faite à la question de savoir si le droit d'accès aux parcours est libre, et la gêne manifestée par une grande partie des membres de la ferqa à l'occasion de l'accès effectif des troupeaux conduits par les voisins. Malgré tout bon nombre d'enquêtés semblent penser que c'est "hram" (9) de vouloir exclure les voisins du droit d'accès aux parcours.

2.5. Que veut dire pour les enquêtés le code pastoral en vigueur ?

On aura remarqué tout au long de cette analyse des droits en vigueur l'absence totale de référence au Code pastoral sensé régir les terres de parcours de toute la steppe. Ce qu'il faut savoir, c'est que discuter d'une telle question avec les enquêtés n'a guère été possible. Le code pastoral ainsi que la nationalisation par l'Etat des terres de parcours qu'il stipule, ne veulent absolument rien dire pour les membres de la ferqa. Il a été convenu entre les enquêteurs de ne plus aborder le problème avec les enquêtés. En tout état de cause les enquêtés ont beaucoup plus le sens des choses concrètes que les enquêteurs qui ont appris à leur corps

(9) Ce terme signifie interdit au sens religieux, donc fort.

défendant, au contact des réalités, que les textes sont une chose et les réalités du terrain une autre. De la révolution agraire et du code pastoral les enquêtés ont des repères qui sont: la coopérative pastorale dont il sera question plus loin.

3. LES PRATQUES AGRICOLES DES MENAGES ENQUETES.

3.0 Mise au point méthodologique à propos de la notion de "ménage".

En Algérie, les études socio-économiques en milieu rural prennent en grande partie pour l'approche des milieux sociaux, des notions, sinon étrangères au contexte social national, du moins inadaptées. Tel est le cas des notions de "résidence" (voir chapitre 1), de "ménage" et d'autres encore. Ici, il sera question de celle de ménage. L'utilisation de cette notion renvoie on ne peut mieux, à une histoire de la connaissance sociale, laquelle, bien évidemment est issue des sociétés dans laquelle elle a été produite, et de leur histoire. Dans ces sociétés, les "choses" mises sous le vocable de "ménage", ont fait l'objet d'un traitement et d'une construction scientifique qui en fait presque une notion formalisée, prête à rentrer dans des modèles économétriques. Chez nous, et comme pour tant d'autres notions, c'est le flou, ou sa réduction à la "marmite", au "toit". L'utilisation de ces notions est révélatrice de la "malformation congénitale" qui frappe les outils servant à notre appréhension des phénomènes sociaux propres à notre société. Née dans le giron de la sociologie occidentale, elle ne pouvait faire autrement. Cependant son déploiement met très souvent mal à l'aise tant de "développeurs" sortis fraîchement des Universités, ainsi que certains universitaires que la paresse intellectuelle empêche d'aller au fond des choses. S'il est indéniable que les disciplines des sciences sociales tiennent de l'Universalité, il est non moins vrai qu'elles doivent dans un contexte spécifique se forger des outils spécifiques. Il n'y a pas de recettes toutes faites.

L'enquête auprès des ménages de la ferqa des O. To'aba, devait arriver à faire la part des ménages qui utilisent les ressources du territoire, la part des ménages que d'autres

activités ou "résidence réelle", éloignent des ressources du territoire, enfin la part des ménages qui se situent entre les deux. Pour cela, il fallait donc, comme l'indique le titre de l'enquête, traiter des "unités ménages". Ceux-ci au préalable devaient subir une "manipulation" (2) aux fins de leur classification. Ce qui a été fait. Les résultats de cette opération figurent en l'histogramme 3 ci-dessous, semblent indiquer que

Histogramme 3.0: Les types de ménages enquêtés.

Value Label	Value	Frequency	Percent	Valid Percent	Cum Percent
Nucléaire	1	23	44.2	44.2	44.2
Nucléaire + parents isolés	2	12	23.1	23.1	67.3
2 Couples de générations différentes	3	14	26.9	26.9	94.2
2 Couples de même génération	4	1	1.9	1.9	96.2
Plusieurs couples	5	2	3.8	3.8	100.0
TOTAL		52	100.0	100.0	

67,3 % des ménages seraient du type "nucléaire avec ou sans parents isolés". La prise en compte de ces chiffres ferait bien évidemment croire à une tendance à une disparition de la famille élargie supposée à la base du monde rural algérien au lendemain de l'indépendance. Le "développement" aurait eu raison des structures familiales qualifiées d'archaïques. Hélas ! pour tous ceux qui le croient, la famille élargie est

(1) Cette manipulation tout le monde y a contribué, les enquêteurs, et le directeur de recherche. Néanmoins si pour les uns, il s'agit d'apprentissage, pour les autres, il s'agirait d'une vision de la société algérienne pour le moins "tendancieuse", qui s'apparenterait à un excès de rationalisme économiciste. Voir à ce sujet D. HADJ ALI, "Critique de la problématique du projet "emploi et technologies agricoles". CREAD, 1987. Document ronéoté.

bien présente dans notre échantillon (et bien évidemment dans la région, et sur toute la steppe (2)) et elle ne représente pas seulement les 32,7 % qui figurent sur l'histogramme 4a. La question alors qui devrait être posée, serait plutôt celle de savoir qui de l'un ou de l'autre du "développement" ou de la "famille" (qualifiée d'archaïque) a eu raison de l'autre.

Les exemples à l'appui de cette affirmation ne manquent pas.

1er exemple:

Deux ménages installés dans deux tentes côte à côte, dont les chefs sont frères. Le plus jeune, d'après les déclarations serait à la tête d'un ménage nucléaire. Son aîné serait lui à la tête d'un ménage du type "deux couples de générations différentes", ce qui veut dire que son fils est marié, et qu'il vit avec lui. Ces deux ménages ont en commun un camion et une citerne, matériel devenu indispensable à un type d'élevage aujourd'hui. En outre les deux frères ont pris en association deux hectares de terres de culture, qu'ils exploitent ensemble. Concernant la scolarisation, l'aîné est formel: "La scolarisation, comporte des risques...c'est que les enfants scolarisés sont nourris vingt ans durant...c'est énorme ! En plus s'ils ne réussissent pas, c'est une grande perte !". Malgré cet avis négatif à l'égard de la scolarisation, quand il signale qu'il a un seul enfant scolarisé, il s'empresse d'ajouter: "...c'est son grand père qui me l'a pris".

2ème exemple:

Ce sont deux frères, ils sont aussi installés côte à côte. Tous les deux vivent sous des tentes. Ils sont classés chefs de ménage nucléaires. Le plus grand (la cinquantaine, un ménage totalisant 10 personnes) déclare avoir 20 têtes et

(2) Et là, - faut-il le rappeler encore - il ne faut pas résider sur la steppe pour faire partie d'une famille de la steppe. Ce n'est pas de géographie qu'il s'agit, mais bien de sociologie.

exploiter en "tdjara" (3) 80 autres, Il déclare avoir acquis un tracteur avec accessoires, au marché parallèle, grâce à ses ressources propres et à des prêts contractés auprès de particuliers. Le plus jeune (de cinq ans environ, un ménage de 8 personnes) déclare avoir 40 têtes et en conduire 50 en qualité de berger. Le plus grand construit une maison sur une terre de "harth" qu'ils auraient exploité depuis longtemps. Il a auprès de lui un de ses fils qui n'a jamais été à l'école, affecté à la conduite du troupeau, et parfois aux travaux de moissons (30 quintaux d'orge de production). Un autre est au service national. Ses deux petites filles vont à l'école, elles sont pour cela chez leur grand père paternel ("en retraite"), installé près du village. Quant au jeune frère, il déclare exploiter la terre avec son frère, participe donc à tous les travaux de moissons. Par ailleurs il déclare mettre ses enfants (plus jeunes que ceux du frère aîné) à l'école, toujours chez le grand-père paternel.

3ème exemple:

Le "chef de ménage" est chauffeur 12 mois sur douze à Mess'ad où il a sa "résidence principale", ce qui selon ses déclarations ne l'empêcherait pas d'être semi-nomade. Il est âgé de 45 ans. Déclare travailler "depuis toujours avec son père" à une activité d'élevage (300 brebis) combinée à du "harth" et à de la "flaha". Au moment de parler de la composition de son ménage, il hésite entre déclarer ou ne pas déclarer son père et sa mère (raturés par l'enquêteur sur le questionnaire). Son ménage ne se limiterait donc, qu'à son épouse et à ses enfants dont il déclare qu'ils sont tous à l'école, ce qui n'empêche pas certains de faire les "bergers" à l'occasion. Le plus âgé d'entre les enfants est une fille de 14 ans. Le ménage totaliserait 9 membres. Dispose d'un tracteur d'une citerne et d'une charrue à disques qui ont été

(3) Terme local, (et probablement pour toute une région de la steppe) d'origine arabe désignant l'association en matière d'élevage. En arabe littéral, il signifie plutôt commerce.

acquis en 1987 grâce à des ressources propres: un investissement total de 52.000 DA.

4ème exemple:

Le chef du supposé ménage est aveugle, il est sexagénaire. D'après le questionnaire, il serait à la tête d'un ménage totalisant 7 personnes dont - à l'exception de l'épouse - le plus âgé des membres aurait 16 ans. Tous les enfants (filles et garçons) sont scolarisés. Il réside depuis deux ans à Mess'ad "à cause de l'eau polluée" (de l'oued qui servait aussi à boire) (4), ce qui n'empêche pas que l'enquête a lieu à côté de sa demeure, qui se trouve dans un des petits hameaux de la commune. A travaillé chez les colons en 1947, dans l'algérois. Est sédentarisé depuis bien longtemps sans autre précision. perçoit une très maigre pension. Au moment de déclarer les terres de culture en sa possession, il en cite 4 situées dans quatre lieux-dits, lesquelles totaliseraient 100 ha. Ces dernières sont en indivision avec ses frères. Déclare avoir acheté de ses ressources propres une autre de 17 ha, et mettre ces dernières années en valeur un autre parcelle encore de 10 ha, sur laquelle il a "creusé un puit l'année dernière, et construit une maison voilà trois ans". De ses activités agricoles, l'enquête déclarera qu'il donne en association ses terres de "harth" individuelles et,...(voilà qu'apparaît bizarrement un fils récemment marié et qui ferait ménage à part) fait travailler par son fils sa parcelle de flaha de un demi hectare, dont le résultat déclaré traduit la gratuité du travail du fils. Le fils (28 ans) qui par hasard, a lui aussi fait l'objet d'une enquête, est un nouveau marié. Son ménage, par conséquent se réduirait à lui et à son épouse. Il se vit chômeur en raison de son bon niveau d'instruction, ce qui ne l'empêche pas de travailler la parcelle de son père à titre gracieux. Il déclare par ailleurs qu'il "risque de

(4) Information qui a été par ailleurs communiquée à l'équipe au cours de sa prise de contact avec les autorités communales.

repartir en nomade" (probablement dans un mouvement d'humeur). Voilà encore deux ménages nucléaires.

Exemple de synthèse:

Il s'agit d'un ménage de 17 personnes à la tête duquel se trouve un septuagénaire. Possède un troupeau de 400 à 600 têtes. Vit sous la tente, Mais dispose d'une maison construite en 1970, à côté du jardin familial d'un demi hectare. D'après les déclarations du père ainsi que celles du fils présent, ils seraient semi-nomades ou semi-sédentaires, c'est à dire qu'ils ne se déplacent qu'une partie de l'année. Ce qui n'empêche pas d'aller loin, en l'achaba vers le Sersou. Dispose pour ce faire, d'un camion. Emploie un berger. Un seul des fils est affecté à la gestion du troupeau (le cadet). Le fils aîné a été scolarisé, et enseigne depuis 1985. Un fils plus jeune est affecté au commerce depuis 1988 en ville. Un plus jeune encore est au lycée, en terminale. Certaines filles ont été scolarisées, juste pour avoir le niveau de 6ème. Deux fils sont mariés, l'enseignant et l'éleveur.

Commentaire:

Il faut méditer un instant sur ces quatre exemples et imaginer les relations qui peuvent exister entre eux au plan de l'organisation familiale. Dans l'exemple de synthèse, la famille est toute là, le père en haut de la pyramide, les enfants chacun avec son affectation, la sous-organisation féminine, le patrimoine (bêtes et matériel, terres, la tente, la maison). Enfin, une vue d'ensemble de la famille. A l'inverse, dans les trois premiers exemples cités, le père ne semble pas présent. Mais est-il réellement absent ? Ne voit-on qu'il s'agit, - dans le premier exemple surtout - d'un père vivant en ville, qui affecte deux de ses fils à la conduite du troupeau familial (il s'agit évidemment des deux fils connus de nous, mais l'enquête ne se donne pas les moyens de savoir s'il y a d'autres fils). Et pour juger du pouvoir d'affectation du père de la force de travail familiale existante et potentielle, il faut relever qu'il "prend" son

petit fils qu'il met à l'école, ce qui prouve qu'il dispose d'une autorité sur ses enfants et ses petits enfants. C'est au père installé en ville que reviennent les grandes décisions concernant le patrimoine et la conduite des affaires de la famille. Quant au troisième exemple, l'hésitation du "chef de ménage", à intégrer ou non son père ainsi que sa mère, montre à l'évidence la difficulté de séparer la famille de l'exploitation. Par ailleurs l'importance du patrimoine déclaré, est sans commune mesure avec les ressources de l'enquêté: son salaire. Ce qui est hautement significatif dans ce cas précis, ce sont les difficultés de communication qui ont surgi entre l'enquêteur et l'enquêté. Il a été question plus haut de ratures concernant la composition du ménage, mais ce qui est encore plus révélateur, c'est l'observation que l'enquêteur - certainement las de ne pas trouver ce qu'il cherche - a fini par mentionner. L'observation est rédigée comme suit. "Est chef de ménage, mais exploite avec le père. Il s'agit plus d'un clan que d'une famille. Le père et le fils vivent à Mess'ad. D'autres de ses frères sont nomades et s'occupent du troupeau et sédentaires à Gorita (jardin). Les belles-soeurs tissent le "flidj". Eux sortent plusieurs mois l'an."

Dans le dernier exemple cité, il paraît évident que le père développe une stratégie en direction de l'enquêteur (qu'il prend pour un représentant de l'Etat) pensant ainsi multiplier ses chances d'accès à l'aide de l'Etat. Du reste, il semble tout à fait impossible à un aveugle qui ne bénéficierait pas de la solidarité des siens de pouvoir mener tant d'affaires: acheter de la terre, en mettre en valeur une autre, y construire une maison et y creuser un puits.

Les ménages classés comme nucléaires ne sont-ils pas plutôt des sous-ensembles d'ensembles plus grands ? N'est-ce pas l'entêtement des "développeurs", de l'administration, qui nous les donne atomisés. Et à force de considérer "les populations" comme un ensemble de ménages, "les populations" s'offrent à voir à leur tour aux instruments de contrôle

étatique, comme une multiplication d'unités, là où il n'y en a en fait que quelques unes. Il est vrai que c'est trop compliqué de chercher à comprendre les logiques profondes à la base de l'organisation familiale et qu'il est plus facile, à l'inverse de faire comme si les "unités ménages" qui se présentent à nos yeux existaient pour elles-mêmes.

Il est bien évident que le classement comme nucléaire des sept "ménages" sur les huit décrits ci-dessus, ne reflète pas du tout une réalité beaucoup plus complexe. Et même s'il n'existe pas de concepts qui puissent rendre compte de manière parfaite de la richesse de la réalité, il faut convenir que l'utilisation de la notion de "ménage nucléaire", nous en éloigne davantage.

Le but de cette mise au point est, d'une part de nuancer la typologie des pratiques en cours sur le territoire, d'autre part de signaler les difficultés auxquelles peut se heurter une analyse qui ne prendrait pas en compte toutes les facettes de l'organisation de la société autour des activités économiques. Que signifierait le calcul des charges des produits et des revenus, tant que sont inconnus ceux qui participent à la production et ceux qui en vivent.

En conclusion, il semble urgent de faire porter l'effort à l'avenir non pas sur le "ménage", mais sur la famille telle qu'on la trouve (et non tel qu'il est souhaité de la trouver (5)), son organisation et ses logiques, lesquelles, si elles ne sont pas prises en compte, risquent de faire échouer le plus audacieux des projets de développement .

(5) Du reste, le modèle du "ménage nucléaire", doit certainement exister même en milieu rural en Algérie. Cependant même dans ce cas précis de ces ménages, il faudra nécessairement en préciser, le mode d'existence, le statut et tant d'autres choses. En somme, soumettre cette prénotion ("de marmite") à un travail d'élaboration scientifique. La recherche scientifique en sciences sociales doit consentir ce prix, sous peine de devenir une singerie, et même une mauvaise singerie.

3.1. LES TYPES DE RELATIONS AUX RESSOURCES DU TERRITOIRE.

3.1.1. Les types d'activités agricoles menées sur le territoire et dans lesquelles sont impliqués les ménages enquêtés (1).

Des déclarations des 52 "chefs de ménages" enquêtés il ressort que 51 d'entre eux (soit 98 %)(2) sont impliqués à divers titres dans des activités agricoles ou des combinaisons d'activités, à travers lesquelles les ressources du territoire sont utilisées, telles que les fait ressortir l'histogramme 3.1a ci-dessous.

Histogramme 3.1a: Répartition des ménages enquêtés selon les activités agricoles dans lesquelles ils déclarent s'impliquer à divers titres.

Les combinaisons d'activités agricoles	Nombre de ménages	Percent	Cum Percent
1 Elevage/"harth"	16	30.8	30.8
2 Elevage/"harth"/"flaha"	21	40.4	71.2
3 Elevage/"flaha"	2	3.8	75.0
4 Elevage seul	2	3.8	78.8
5 "Flaha"/"harth"	5	9.6	88.4
6 "Flaha" seule	5	9.6	98.0
0 AUCUNE ACTIVITE AGRICOLE	1	1.9	100.0
TOTAL	52	100.0	

De la répartition qui figure ci-dessus, on peut compte tenu de la problématique de départ, retenir comme premier

(1) On devrait dire ici plutôt "activités agricoles menées essentiellement sur le territoire", car comme on le verra plus loin certains éleveurs sortent parfois du territoire pour les besoins alimentaires de leur cheptel. D'un autre côté le l'expression "activité agricole" est utilisée ici dans son sens le plus général, c'est à dire incluant les activités d'élevage qu'elles soient "pastorales" ou d'un autre type.

(2) Les "chefs" ainsi que les "ménages" dont il sera question tout au long de cette analyse sont ceux que l'enquête - avec les lacunes signalées plus haut - a pu recenser.

critère, en vue d'établir les types d'utilisation du territoire, l'existence ou l'absence de l'activité "élevage" dans la combinaison mise en œuvre. La justification à cette dichotomie est fournie par le fait que l'utilisation par l'élevage des ressources du territoire est, d'une part l'objectif même de l'étude, d'autre part, par le fait que cette activité, quand elle est présente dans une combinaison, en devient le centre et le but, puisqu'elle oriente la quasi totalité du procès de production vers la satisfaction prioritaire des besoins alimentaires du cheptel.

Classés sur cette base, les ménages enquêtés se répartiraient selon l'histogramme 3.1b ci-dessous, qui a pour origine l'histogramme 3.1a.

Histogramme 3.1b: Répartition des ménages enquêtés selon le type d'activité agricole dans lequel ils s'impliquent.

TYPE D'ACTIVITE	Nombre de ménages	%	% cumulé
Elevage	41	80.4	80.4
Flaha avec ou sans harth	10	19.6	100.0
T O T A L	51	100.0	

Il y aurait ainsi, sur le total des ménages enquêtés, 79 % qui seraient impliqués dans l'activité "élevage" et 19 % dans la "flaha avec ou sans harth". Avec ces chiffres se confirme l'idée selon laquelle la majorité des ménages de la ferqa s'implique dans des activités d'élevage.

Si le but d'une telle étude concerne l'élevage particulièrement, il n'est pas inutile de se poser des questions sur le sens des autres activités à travers lesquelles est utilisé le territoire. En effet, quel est le statut de la "flaha avec ou sans "harth" ? S'agit-il de jardins familiaux comme c'est le cas pour de nombreux éleveurs ? ou

bien est-ce plutôt un type concurrent sur les ressources particulièrement hydrauliques, mais aussi en superficies de terres qui auraient été précédemment vouées aux pâturages? Ce serait dans ce cas un type nouveau, qui se mettrait en place? L'examen révèle qu'il s'agit dans la plupart des cas qu'il s'agit d'une activité nouvelle qui se développe pour et grâce au capital commercial. Il s'agit bien d'un type nouveau que la loi a permis depuis 1983. Ce type nouveau sera désigné ici par l'expression "flaha marchande". Ce type qui bénéficie de bonnes ressources en eau du territoire, a - on s'en doute bien - toutes les chances d'évoluer vers un type d'exploitation de polyculture/élevage intensive, ou tout au moins, de se spécialiser dans la production d'aliments nécessaires à l'élevage. Pour l'instant il ne semble pas se diriger vers ce modèle.

Quant à la pratique du "harth associé à la flaha", compte tenu de l'ambiance d'appropriation privative qui se fait grâce à la mise en valeur en irrigué (loi sur l'APFA de 1983), on peut imaginer dans un futur proche ces "chefs de ménage disposant de "harth" qui demeure 'arch (ou propriété de l'Etat, cela dépend de quel point de vue on se situe) se lancer dans des projets de mise en valeur, pour peu qu'ils arrivent à ramasser les fonds nécessaires à cet investissement et qu'ils aient la force de travail disponible.

3.1.2. Le rapport de propriété ou d'appropriation.

le deuxième critère à mettre en oeuvre dans la typologie de l'utilisation, par les "ménages" enquêtés, des ressources du territoire sera bien évidemment le rapport de propriété ou d'appropriation à un patrimoine agricole (cheptel et/ou terre) à travers lequel, les "chefs de ménage" mènent (directement et/ou indirectement) des activités agricoles. C'est ainsi que seuls des "chefs de ménage", propriétaires de cheptel et/ou de terre irriguée et/ou ceux disposant - dans le cadre des droits fonciers d'usage - de terres "harth", peuvent être tenus pour des utilisateurs des ressources du territoire.

Ceux au contraire qui ne disposent ni de l'un, ni de l'autre n'en sont - par définition - pas des utilisateurs. Il en sera ainsi de ceux qui n'entreprennent pas du tout d'activité agricole ou pastorale pour leur propre compte, mais aussi de ceux qui ne sont que des salariés agricoles.

Tableau 3.1a: Type de relation aux moyens de productions selon le type d'activité dans laquelle s'implique l'enquêté.

RELATION AUX MOYENS DE PRO- DUCTION	PROPRIETAIRES	Salariés seulement	TOTAL
TYPE D'ACTIVITE			
Elevage	40	1	41
Flaha marchande	9	1	10
T O T A L	49	2	51
%	96.1	3.9	100.0

L'enquête a révélé que, sur les 51 "chefs de ménage" de la ferqa enquêtés qui s'impliquent dans des activités agricoles, 49 sont des utilisateurs du territoire au sens de la définition avancée plus haut. En effet seuls ces 49 (soit 94 % de l'ensemble des "chefs de ménage" enquêtés) disposent (Etat 3.1. ci-dessous) soit en toute (et/ou en partie) propriété d'un cheptel et/ou d'une terre irriguée, soit disposent de terres de "harth". Les deux chefs de ménage restants, sont au contraire démunis de moyens de production. Ils sont malgré tout eux aussi impliqués dans des activités agricoles, mais ne sont que salariés agricoles (l'un s'impliquant dans l'élevage/harth et flaha, l'autre ne s'impliquant que dans la "flaha marchande"). La suite de l'analyse de l'utilisation des ressources du territoire ne prendra en considération que les 49 "chefs de ménage" qui s'impliquent dans des activités agricoles menées pour leur propre compte que ce soit directement ou indirectement. Ainsi donc, et dans le cadre de chapitre l'analyse se concentrera sur les utilisateurs des ressources du territoire. De ce fait,

les deux "chefs de ménage" seront éliminés comme a été éliminé le premier "chef de ménage" qui déclare ne s'impliquer dans aucune activité agricole.

Etat 3.1*: Consistance du Patrimoine possédé par les 49 "chefs de ménage", grâce auquel ils utilisent le territoire.

	Nbre total	Nbre Ménages qui en ont	Borne inférieure	Borne supérieure
OVINS (têtes)	3092	39	2	400
CAPRINS (têtes)	677	33	2	80
CAMELINS (têtes)	35	3	3	22
"HARTH" (ha)**	1167	42	2	186
"FLAHA" (ha)	41,55	30	0,23	6
TRACTEURS (unités)	5	5	-	-
CAMIONS (unités)	9	9	-	-
MATERIEL D'IRRIGATION	12	12	-	-

* Les cheptels dont il est question ici sont ceux de la campagne d'étude. Il aurait évidemment été intéressant de disposer à titre rétrospectif des effectifs pour une durée plus longue.

**Dont 3 questionnaires non renseignés sur les superficies.

3.1.3. Les types d'utilisation du territoire.

Si le type d'utilisation du territoire est confondu avec le type d'activité agricole - dans laquelle s'implique le ménage - pour ce qui est de la "flaha marchande", il en est autrement pour l'activité élevage qui nécessite la prise en compte d'un critère supplémentaire relatif au "type de conduite".

En effet, la prise en compte de ce troisième critère ("type de conduite de l'élevage") permet d'avoir des "types d'élevages" globalement homogènes. C'est ainsi que le fait de

déplacer (régulièrement, rarement ou pas du tout) de manière saisonnière le troupeau à la recherche de plantes palatables (2) est apparu comme un trait discriminant dans l'élaboration de cette typologie. De manière quasi-automatique, la prise en compte de ce critère a permis de ranger (tableau 4.3), les ménages qui sont impliqués dans la conduite de:

- troupeaux moyens à importants qui sont déplacés régulièrement (de 50 brebis à 520) ,
- troupeaux petits à moyens (13 à 70 brebis) et qui se déplacent très irrégulièrement,
- troupeaux de petites tailles (15 caprins à 30 brebis) et qui ne se déplacent pas du tout.

Cette façon de procéder permet aussi de mettre d'un côté ceux, dans le groupe, qui se déplacent et qui ne disposent que de peu de "flaha" (ou exceptionnellement 2 ha), d' un autre côté ceux qui disposent de terres de "flaha", comme noyau d'une petite exploitation sédentaire, et entre les deux types, enfin ceux un type intermédiaire (hist. 3.1c).

Histogramme 3.1c: "Chefs de ménage" enquêtés et type d'utilisation du territoire.

	Nombre de ménages	%	% cumulé
"Pastoral"	21	42,8	42,8
"Past. marg"	7	14,3	57,1
"Sédentaire"	12	24,5	81,6
"Flaha mar."	9	18,4	100,0
Total	49	100,0	

Le premier type sera désigné par l'expression "élevage pastoral", le type du milieu, par celle d'"élevage pastoral

(3) Il est évident qu'un "type de conduite de l'élevage", ne peut se limiter aux déplacements saisonniers, la conduite sera examinée plus loin. Globalement cependant et d'après les observations de terrain, (en anticipant) on peut dire que ce critère de conduite apparaît bien comme un type.

marginal", le troisième enfin par celle d'"élevage sédentaire".

A la lecture de l'histogramme 3.1c, on relève que le type d'utilisation des ressources du territoire par l'élevage est de loin "pastoral" et "pastoral marginal" (dans le sens des définitions non exhaustives énoncées ci-dessus). Autrement dit environ 43 % des "chefs de ménage" enquêtés déclarent se déplacer régulièrement pour cause d'élevage, 14 % le font irrégulièrement. Les déplacements concernent donc au total 57 % des "chefs de ménage" qui déclarent mener une activité d'éleveurs, et un peu plus de la moitié de tous les "chefs de ménage" enquêtés. La part du cheptel (en équivalents ovins) conduite directement ou indirectement par les "chefs de ménage" dans le cadre des types "pastoral" et "pastoral marginal" est de loin la plus importante telle qu'elle apparaît sur le tableau (en annexe).

En se déplaçant, les éleveurs des types "pastoral" et "pastoral marginal" déclarent utiliser d'autres territoires que celui de la ferqa en vue de faire face à certaines périodes de l'année aux besoins en fourrage de leur cheptel. Combien représentent-ils, et quel est la part du cheptel possédée qui est ainsi déplacée ?

3.1.4. Les éleveurs utilisant des territoires extérieurs à celui de la ferqa.

Globalement, la transhumance des cheptels des enquêtés se fait pour le plus grand nombre d'éleveurs à l'intérieur même du territoire de la ferqa (autrement dit à l'intérieur de la commune). Néanmoins à la lecture du tableau 3.1c ci-dessous, on remarque que les 11 "chefs de ménage, qui représentent un peu plus du tiers des éleveurs qui déclarent déplacer leurs troupeaux hors du territoire, détiennent à eux seuls un peu plus de la moitié du cheptel ovin: 1645/3092 soit 53 %. Il est vrai que certains d'entre les chefs de ménage

déclarent ne sortir qu'irrégulièrement, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'utilisation de territoires extérieurs

Tableau 3.1c : Consistance du cheptel possédé par les "Chefs de ménage" qui déclarent utiliser des territoires extérieurs à celui de la ferqa.

	Total		Ceux qui utilisent des territoires extérieurs			
	ménages nbre	Cheptel	ménages nbre	%	Cheptel têtes	%
"Pastoral"	21	2665	8	38	1540	57
"Past. marg"	7	248	3	43	105	42
Total	28	2913	11	39	1645	57

Cette fréquentation des territoires extérieurs n'entraîne-t-elle pas inévitablement un échange de ressources entre éleveurs de différentes ferqates ou 'arch ? Le traitement de cette question passe par l'examen des relations qui s'établissent autour du territoire.

CONCLUSION SUR LES TYPES DE RELATIONS AUX RESSOURCES DU TERRITOIRE

L'enquête a donc montré que les pratiques en cours sur le territoire sont caractérisées par :

- par des activités agricoles qui y sont essentiellement menées et auxquelles participent de diverses manières 51 sur les 52 "chefs de ménage" (soit 98 %) de l'échantillon. Les types d'activités agricoles présentes sur le territoire sont d'un part les activités d'élevage d'autre part l'activité de "flaha marchande". 40 "chefs de ménage" déclarent s'impliquer dans l'activité d'élevage, tandis que les 10 autres s'impliquent dans la "flaha marchande".

- Sur les 51 ménages qui déclarent s'impliquer dans des activités agricoles, 49 disposent de moyens de production grâce auxquels ils utilisent les ressources du territoire.

- Il existe des types d'utilisation des ressources du territoire assez distincts. Alors que le type d'utilisation se confond avec le type d'activité agricole pour ce qui est de la "flaha marchande", ceux que réalise l'élevage se distinguent sur la base du type d'élevage. Il y a ainsi le type "pastoral", qui consiste à déplacer régulièrement le cheptel à la recherche de fourrages naturels, un deuxième type est celui qui consiste en déplacements - pour le même but - irréguliers et parfois rares du cheptel, désigné par l'expression type "pastoral marginal", il y a enfin celui où le cheptel ne se déplace pas et qui a été désigné d'élevage sédentaire". Sur les 40 "chefs de ménage" qui utilisent les ressources du territoire à travers les activités d'élevage, 21 sont du type "pastoral", 7 du type "pastoral marginal" et 12 sont du type "élevage sédentaire".

- L'enquête établit que le caractère "pastoral" - tel que défini plus haut - de l'élevage conduit directement ou indirectement sur le territoire est, non seulement celui qui est pratiqué par la plus grande proportion de "chefs de ménage", mais aussi celui qui concerne la plus grande part du cheptel.

- 11 sur les 28 "chefs de ménage" appartenant aux types "pastoral" et "pastoral marginal" détenant 57 % du cheptel, déclarent utiliser des territoires extérieurs à celui de la ferqa.

3.2. LES RELATIONS AUTOUR DU TERRITOIRE.

3.2.1. Types d'implication des utilisateurs du territoire dans la conduite des activités agricoles.

Note méthodologique.

Concernant la question relative à l'implication des "chefs de ménage" enquêtés dans les activités qu'ils mettent en oeuvre, il faut savoir que l'étude s'est préoccupée de récolter l'information sur une série de cinq campagnes consécutives. Les résultats tels qu'il seront exposés, constitueraient des traits de structure.

Plusieurs types d'implications dans les activités menées, sont à l'oeuvre. Fondamentalement deux possibilités peuvent apparaître, il s'agirait de propriétaires de moyens de production agricoles qui conduiraient eux-mêmes leurs activités, ou bien de ceux qui, propriétaires eux aussi, feraient conduire leurs activités par des tierces.

A ne considérer que ces deux possibilités on aurait, à la lecture du tableau 5.1a ci-dessous, sur les 49 "chefs de ménage" utilisateurs du territoire, d'un côté, 35/49 (soit 71%) qui mettent en oeuvre directement leurs moyens de production, de l'autre 14/49 (soit 29 %) qui mettent en oeuvre indirectement les leurs. Cependant la réalité est beaucoup plus compliquée, et l'enquête ne révèle pas que ces deux catégories. Ainsi, ceux qui mettent en oeuvre directement leurs activités, se répartissent en deux groupes, entre ceux qui le font pour leur propre compte seulement et ceux qui le font en plus pour le compte d'autres propriétaires. D'un autre côté ceux qui mettent indirectement leurs activités, se distinguent eux aussi en deux groupes: ceux qui s'impliquent indirectement en partie, et ceux ne s'impliquent qu'en qualité de propriétaires, et qui laissent à leurs partenaires l'entière responsabilité du procès du travail.

Tableau 3.2a: Répartition des ménages enquêtés selon le type d'implication dans la conduite de leurs activités agricoles.

IMPLICATION	Activités menées directement pour eux-mêmes...		Activités menées indirectement...		TOTAL
	seulement	et pour d'autres prop	en partie	totalement	
"Pastoral"	4	12	5		21
%	19	57	24		100
"Past. marg."	3		2	2	7
%	43		28	28	100
"Sédentaire"	7	1	3	1	12
%	58	8	25	8	100
"Flaha mar."	6	2		1	9
	67	22		11	100
Total	20	15	10	4	49
%	40.8	30.6	20.4	8.2	100

Ce sont, donc, pas moins de 59 % des "chefs de ménage" utilisateurs du territoire qui rentrent dans des relations de production à l'occasion de la mise en oeuvre des activités qu'ils déclarent mener.

D'un autre côté, l'examen comparatif du type d'implication par type d'activité fait apparaître, entre l'élevage et la "flaha marchande", une différence importante. En effet, la proportion de "chefs de ménage" qui mènent une activité d'élevage et qui rentrent dans des relations de production est de loin plus importante (26/40 soit 65 %) que celle enregistrée chez ceux qui s'impliquent dans la "flaha marchande" (3/9 soit 33 %). Pour cela, et en raison de la problématique de départ, il ne sera fait référence désormais qu'à l'activité d'élevage, dans l'analyse qui va suivre.

En examinant dans le détail, uniquement ceux parmi les "chefs de ménage" qui s'impliquent dans l'élevage, on remarque que c'est dans le "type pastoral" que le plus grand nombre rentre dans des relations de production. Sur les 21 "chefs de ménage" que compte cette dernière catégorie, 17 (soit environ 81 %) ont des partenaires (propriétaires de cheptel, ou preneurs en pension). Sans être négligeables, les relations qui s'établissent dans les autres types d'utilisation du territoire à travers la mise en oeuvre des autres types d'élevages: 56 % et 41 % respectivement pour les types "pastoral marginal" et "élevage sédentaire", se trouve être loin derrière celles du type "pastoral". Cependant la plus importante remarque qu'il faut faire est sans conteste le fait que "l'utilisation pastorale" est l'occasion pour 12 "chefs de ménage" sur les 21 (soit 57 %) que compte cette catégorie de prendre en pension du cheptel. Quelle est la consistance des cheptels exploités selon les divers types d'implication et selon les divers types d'utilisation du territoire ?

A la lecture du tableau 3.2b ci-dessous, on remarque avant tout que la quantité de cheptel conduite dans le cadre de l'élevage "pastoral" (4735/5187 soit 91 %) est sans commune mesure avec celles conduites dans les deux autres types (452/5187 soit à peine 9 %). Ce qu'il y a d'important à noter, c'est le fait que le cheptel conduit par les enquêtés directement ne représente globalement que 33 % de tout le cheptel conduit. Il y aurait donc 67 % du cheptel conduit indirectement, ce qui est énorme. Cependant nous devons nuancer ce chiffre, car les "chefs de ménage" qui déclarent donner leur cheptel en pension dans le cadre de l'élevage pastoral déclarent le faire une partie de l'année seulement (voir tableau 5.1a supra). Malgré cela, la part du cheptel prise en pension est importante: 40 % globalement, mais essentiellement concentrée au niveau du type pastoral, puisque environ 99 % (2070/2095) de ce cheptel y est présent.

Tableau 3.2b: Répartition du cheptel conduit sur le territoire par type d'implication *.

	MENAGES		EXPLOITE DIRECT.		PRIS EN PENSION		DONNE EN PENSION		T O T A L CHEPTEL	
	Nbre	%	Tot.	Moy. mén.	Tot.	Moy. mén.	Tot.	Moy. mén.	Tot.	Moy. mén.
"PAST."	21	52,5	1495	93	2070	173	1170	234	4735	225
%			31		44		25		100	
"PAST. MARG."	7	18,5	113	38			135	34	248	35
%			46				54		100	
"ELEV. SED."	12	30,0	99	14	25	25	80	27	204	17
%			49		12		39		100	
TOTAL	40	100,0	1707	66	2095	161	1385	107	5187	130
%			33		40		27		100	

* sur ce tableau, ne figure que le cheptel ovin. C'est autour de ce type de cheptel que les relations de production se tissent.

Quelle est la nature des relations de production (type de contrats en vigueur) ? Quels sont les profils des partenaires de ceux qui prennent du cheptel ? Quel est le profil des "chefs de ménage" qui donnent leur cheptel en pension ? Dans quelle mesure ces relations peuvent-elles expliquer l'ampleur de la venue de nomades sur le territoire. Telles sont les quelques questions qui seront successivement abordées, ci-après.

3.2.2. Types de contrats en vigueur.

Sur la série des cinq campagnes au sujet desquelles les "chefs de ménage" ont été questionnés, deux types de contrats étaient largement répandus: le contrat salarial et le contrat d'association.

Le contrat salarial se noue entre un propriétaire de cheptel et une personne ayant un savoir-faire dans la conduite

du cheptel: un berger. La conclusion de ce type de contrat peut concerner toute la campagne ou une période limitée de celle-ci. "Tout est aux frais du propriétaire", comme le dit un propriétaire, il pourvoit en alimentation, il paye s'il le faut l'eau et parfois aussi la location, de g'sill, de parcelles semées et destinées à être paturées, ou de chaumes, il payera le transport s'il le faut aussi. En somme toutes les charges lui reviennent. Le salaire versé par le propriétaire au berger est parfois attribué par tête, d'autres fois forfaitairement, mais toujours selon un prix qui est relation avec ceux qui s'établissent sur toute l'étendue de la région. Ce type de contrat sera désigné par l'expression "berger salarié"

Le contrat d'association peut s'établir entre deux propriétaires. L'un amène un cheptel et l'autre sa force de travail et éventuellement ses terres de "harth" ou de "flaha". C'est le propriétaire qui se charge d'avancer les finances, pour l'acquisition de l'orge, l'abreuvement, le transport...etc.... Il n'y a pas ici de rémunération mensuelle du travail. Le produit de la campagne sert à rembourser ce qui a été avancé par le propriétaire et éventuellement les frais que l'associé aura eu dans les labours, semailles de "harth" utilisé par le cheptel, ce qui reste et qui est le résultat de l'exploitation est partagé en deux parts égales entre le propriétaire et l'associé. Ce type de contrat est désigné, très curieusement dans la région par le terme de "tdjara" (qui peut être traduit par le terme français de commerce). La pratique de la "tdjara" est réputée, du moins chez les enquêtés, permise par l'islam, contrairement aux prêts que pourraient proposer une banque (ou un particulier à la manière d'une banque: remboursement de la dette plus intérêts), qui sont associés par les enquêtés aux pratiques usuraires désignées par le terme de "riba". Ce type de contrat sera désigné par le terme local de "tdjara".

du cheptel: un berger. La conclusion de ce type de contrat peut concerner toute la campagne ou une période limitée de celle-ci. "Tout est aux frais du propriétaire", comme le dit un propriétaire, il pourvoit en alimentation, il paye s'il le faut l'eau et parfois aussi la location, de g'sill, de parcelles semées et destinées à être paturées, ou de chaumes, il payera le transport s'il le faut aussi. En somme toutes les charges lui reviennent. Le salaire versé par le propriétaire au berger est parfois attribué par tête, d'autres fois forfaitairement, mais toujours selon un prix qui est relation avec ceux qui s'établissent sur toute l'étendue de la région. Ce type de contrat sera désigné par l'expression "berger salarié"

Le contrat d'association peut s'établir entre deux propriétaires. L'un amène un cheptel et l'autre sa force de travail et éventuellement ses terres de "harth" ou de "flaha". C'est le propriétaire qui se charge d'avancer les finances, pour l'acquisition de l'orge, l'abreuvement, le transport...etc.... Il n'y a pas ici de rémunération mensuelle du travail. Le produit de la campagne sert à rembourser ce qui a été avancé par le propriétaire et éventuellement les frais que l'associé aura eu dans les labours, semailles de "harth" utilisé par le cheptel, ce qui reste et qui est le résultat de l'exploitation est partagé en deux parts égales entre le propriétaire et l'associé. Ce type de contrat est désigné, très curieusement dans la région par le terme de "tdjara" (qui peut être traduit par le terme français de commerce). La pratique de la "tdjara" est réputée, du moins chez les enquêtés, permise par l'islam, contrairement aux prêts que pourraient proposer une banque (ou un particulier à la manière d'une banque: remboursement de la dette plus intérêts), qui sont associés par les enquêtés aux pratiques usuraires désignées par le terme de "riba". Ce type de contrat sera désigné par le terme local de "tdjara".

Un troisième type de contrat liant un berger à un propriétaire, semble être en vigueur. Il consisterait en une rétribution en nature du berger. Le seul enquêté qui a déclaré pratiquer ce type de contrat n'a pas été jusqu'au bout de son explication, il déclare seulement lui "acheter du café, du sucre, de l'alimentation ..." en guise de rétribution. La relation ici entre propriétaire et berger n'est pas totalement claire, il n'en demeure pas moins qu'elle révèle dans ce cas précis une dépendance du deuxième à l'égard du premier. Il faut signaler, par anticipation, qu'il s'agit là d'un berger qui n'appartient pas à la ferqa. Ce type de contrat sera désigné par l'expression "berger rétribué en nature". Quelle est la fréquence respective des contrats selon les types d'utilisation du territoire ?

Tableau 3.2c: Répartition par type de contrat des relations de production selon le type d'utilisation du territoire.

TYPE DE CONTRAT		1	2	3	4	TOTAL
TYPE	RELATION	Berger salarié	Berger rétri. nature	"Tdjara"	1+3	
PAS TO RAL	Prennent en pension	7 58,3		4 33,3	1 8,3	12 100,0
	Donnent en pension	3 60,0			2 40,0	5 100,0
PASTORAL MARGINAL	Donnent en pension	3 75,0	1 25,0			4 100,0
ELEVAGE SEDENTAIRE TAIRE	Prend en pen Donnent en pension	3 75,0		1 25,0		1 4 100,0
TOUS TYPES	Prend en pension	7 53,8		5 38,5	1 7,7	13 100,0
	Donnent en pens.	9 69,2	1 7,7	1 7,7	2 15,4	13 100,0
T O T A L		16 61.5	1 3.8	6 23.1	3 11.5	26 100.0

Les 26 "chefs de ménage" qui s'impliquent dans les différents types d'élevage et qui rentrent dans des relations de production se répartissent selon les types de contrats comme indiqué sur le tableau 3.2c ci-dessus. Sur ce tableau, les "chefs de ménage" qui ne rentrent pas dans des relations de production sont volontairement absents.

Si l'enquête révèle que le contrat de "berger salarié" est largement dominant avec ses 61,5 % (on peut évidemment ajouter en partie à ce taux les 11,5 % de mixtes), il n'en demeure pas moins que la "tdjara" se taille une part assez importante, dans les relations qui s'établissent entre les enquêtés et leurs partenaires à l'occasion de la production ovine. Par ailleurs le type "berger rémunéré en nature" même s'il paraît très largement minoritaire (1 seul cas) mérite qu'on s'y intéresse. S'agit-il d'un type de relation en voie de disparaître, ou plutôt en voie de s'instaurer ?

L'examen par type d'utilisation du territoire révèle, quant à lui que l'essentiel des contrats de "tdjara" se font dans le type "pastoral": 4 sur les 6 enregistrés et 3 sur les 3 qui déclarent pratiquer ce genre de contrat occasionnellement. Ainsi, sur les 17 "chefs de ménage" de ce type, 4 noueraient des contrats de "tdjara" régulièrement soit 23,5 % tandis que 3 le feraient occasionnellement soit 17,6 %, qui représentent au total 41,2 % (7/17). Ce type de contrat n'est, à l'inverse pas du tout pratiqué (type pastoral marginal) ou légèrement moins pratiqué dans le type élevage sédentaire: 2/5 soit 40 %.

Par ailleurs, l'examen séparé de ceux qui prennent en pension et de ceux qui donnent en pension, révèle que les derniers cités établissent plus de contrats de "berger": 10/13 sont dans ce cas, soit $69,2 + 7,7 = 76,9$ % contre 3/13 qui donnent en tdjara soit 23 % (par excès). A l'inverse, pour ceux qui prennent en pension, la proportion de ceux qui se constituent bergers est nettement moindre 53,8, tandis que

les contrats de "tdjara" dans cette catégorie représentent 38,5 % (5/13) auxquels il faut ajouter en partie celui qui prend occasionnellement en tdjara. Néanmoins sachant que le cheptel pris en pension est plus important que celui donné en pension, que représentent par type de contrat les parts du cheptel autour duquel s'établissent les différents types de contrat ?

Tableau 3.2d: Répartition du cheptel par type de contrat et de relations de production selon le type d'utilisation du territoire.

TYPE DE CONTRAT			1 Berger salarié	2 Berger nature	3 "Tdj ara"	4 1+3	TOTAL
TYPE	RELATION						
PAS TO RAL	Prennent en pens.	ménages cheptel	7 1580		4 380	1 110	12 2070
	Donnent en pens.	ménages cheptel	3 900			2 270	5 1170
PAS TORAL MARGINAL	Donnent en pension	ménages	3	1			4
		cheptel	85	50			135
ELE VAGE	Prend en pension	ménages cheptel			1 25		1 25
SEDEN TAIRE	Donnent en pens.	ménages cheptel	3 60		1 20		4 80
TOUS TYPES	Prend en pension	ménages cheptel	7 1580		5 405	1 110	13 2095
	Donnent en pens.	ménages cheptel	9 1145	1 50	1 20	2 270	13 1485
T O T A L		ménages	16	1	6	3	26
		cheptel	2625	50	425	380	3480
		%	75	2	12	11	100.0

Le tableau 3.2d ci-dessus révèle que la part la plus importante du cheptel se trouve dans le type de contrat berger salarié: 2625 têtes sur les 3480 pris ou donnés en pension,

soit:75 %. Il est vrai que la série de campagnes de référence pour l'enquête sont caractérisées par une sécheresse ininterrompue, ce qui amène les partenaires "preneurs de cheptel" à préférer le contrat de berger salarié, " en étant berger je suis plus libre ..." tiennent à dire certains enquêtés. Le deuxième type de contrat ne concerne en fait que 50 têtes soit 2 %. La "tdjara" par contre porte sur 425 têtes et en partie sur les 380 têtes, soit 12 % plus une partie des 11 % de mixtes. Répartis entre les "chefs de ménage" les volumes respectifs de cheptels, donnent des moyennes de 164 pour les bergers salariés et 90 (= $435 + 380$ sur les 9 "chefs de ménage" de la catégorie) têtes pour la "tdjara" (par excès).

En examinant la répartition des types de contrat selon que les "chefs de ménage" prennent ou donnent en pension, on remarque que la proportion de cheptel dans le type berger pour les premiers cités ne représente plus que 75 %, tandis que pour ceux qui donnent en pension la proportion est de légèrement plus élevée 77 %, mais elle devient encore plus élevée 81 % quand on ajoute le cheptel donné dans le type "berger rétribué en nature". C'est dire que le contrat "berger" a plutôt la faveur de ceux qui donnent en pension. Pour le contrat de "tdjara", l'effectif de ceux qui prennent en pension représente 19 %, tandis qu'il ne représente que 1 % pour ceux qui donnent en pension. Pour ceux enfin qui déclarent utiliser occasionnellement les deux types de contrat, l'effectif de ceux qui prennent en pension représente 5 %, tandis qu'il représente 18 % pour ceux qui donnent en pension.

Néanmoins en examinant la répartition des proportions des effectifs de cheptel selon les types d'utilisation du territoire, on remarque que pour le type pastoral, celles-ci sont presque équivalentes dans le type "berger" entre ceux qui prennent et ceux qui donnent: 76 % contre 77 % respectivement. Pour la "tdjara" par contre, la proportion est de 18 % pour ceux qui prennent tandis qu'elle est nulle pour

ceux qui donnent. Enfin les proportions, pour ceux qui déclarent établir les deux types de contrats, est cette fois-ci moins importante chez ceux qui prennent en pension: 5,3 % contre 23 % pour ceux qui donnent en pension. Etant donnée l'importance des effectifs du type pastoral, l'analyse faite ci-dessus peut-être appliquée à l'ensemble sans grand risque de fausser la réalité. Cela veut dire en conclusion que même si la plus grande partie du cheptel autour de laquelle sont nouées des contrats est conduite sous le type "berger", il apparaît que, les "chef de ménage" qui prennent en pension n'hésitent pas à prendre "en tdjara", tandis que ceux qui donnent en pension, ne recourent qu'occasionnellement à ce type de contrat.

3.2.3. Origine des partenaires des "chefs de ménage" enquêtés.

Afin de comprendre la nature des relations de production que nouent les "chefs de ménage", l'enquête s'est préoccupé de savoir quelles étaient les origines des partenaires avec lesquels sont nouées ces relations.

Globalement, comme on peut le remarquer à travers la lecture du tableau 3.2e ci-dessous, les relations de production qui s'établissent à l'intérieur de la ferqa dominant, puisque 17 des 26 (soit 65 %) des "chefs de ménage" qui prennent ou donnent en pension sont dans ce cas. A l'inverse 6 "chefs de ménage" ont des relations avec l'extérieur de la ferqa (soit 23 %), 3 autres (soit 12%) déclarent en avoir avec la ferqa et avec l'extérieur.

En distinguant ceux qui prennent en pension de ceux qui donnent en pension, on observe une tendance à prendre en pension plutôt dans la ferqa. Ainsi sur les 13 "chefs de ménage" dans ce cas, 11 sont en relation avec des membres de la ferqa, tandis que 2 prennent du cheptel en pension à auprès de partenaires extérieurs (dont 1 non exclusivement) encore que comme le déclare un d'entre eux: "les membres de la

ferqa ont la priorité. Ceux qui sont extérieurs à la ferqa viennent en second, et il faudrait que je les connaisse bien".

Tableau 3.2e: Répartition des ménages selon l'origine des partenaires avec lesquels ils entrent en relation selon le type d'utilisation du territoire.

ORIGINE DU PARTENAIRE		1 Fa- mille	2 Ferqa	3 ext. ferqa	4 2+3	TOTAL
TYPE	RELATION					
PAS TO RAL	Prennent en pension		10		2	12
	Donnent en pension		1	4		5
PASTO RAL MARGINAL	Donnent en pension	1		2	1	4
ELE VEUR SE DEN TAI RE	Prend en pension	1				1
	Donnent en pension		4			4
TOUS TYPES	Prennent en pension	1	10		2	13
	Donnent en pension	1	5	6	1	13
		2 7.7	15 57.7	6 23.1	3 11.5	26 100.0

A l'inverse ceux qui donnent en pension prennent des partenaires plus souvent à l'extérieur de la ferqa. C'est ainsi que sur les 13 "chefs de ménage" qui se trouvent dans ce cas, 6 déclarent avoir des partenaires extérieurs à la ferqa, un septième déclarant le faire occasionnellement.

On remarquera avec intérêt, que l'ampleur des relations familiales observées au cours de l'enquête (voir l'allusion

qui est faite à cet aspect le paragraphe 3.0), n'entraîne pas des relations de production (monétarisées) d'égale ampleur au sein de cet "organisme" (la famille) : 3 cas seulement sur les 26. Faut-il y voir une tendance à considérer la famille comme un ensemble de membres solidaires qui plutôt que de valoriser monétairement les services que les uns rendent aux autres, entretiennent des échanges fondés sur une "certaine forme de division du travail" ?

Existe-t-il un type de contrat particulier en relation avec l'origine des partenaires ? Le tableau 3.2f ci-dessous montre que sur les 17 relations entretenues au sein de la ferqa 10 sont des contrats de berger, contre 5 de type "tdjara" et 2 de type mixte. D'un autre côté, sur les 6 contrats noués avec l'extérieur, 5 sont de type berger, tandis qu'un seul est mixte. Enfin les 3 "chefs de ménage" qui déclarant nouer des relations avec les deux types de partenaires (membres de la ferqa et extérieur), sont 2 de type berger et un de type "tdjara". Il semblerait donc que les relations avec l'extérieur se concluent souvent dans le type berger et qu'occasionnellement, il arrive que des contrats de "tdjara" soient établis.

Par ailleurs, en distinguant ceux qui prennent du cheptel en pension de ceux qui en donnent, on remarque que pour les premiers cités sur les 7 qui nouent des contrats de bergers 1 seul prend occasionnellement du cheptel en tant que berger à l'extérieur de la ferqa, tandis que pour le même type de contrat les 10 qui donnent leur cheptel en pension le font pour moitié auprès de la ferqa et pour une autre auprès de l'extérieur. En clair cela veut dire que les membres de la ferqa des O. To'aba prennent des bergers à l'extérieur, tandis que l'inverse est une chose rare. Cela confirme-t-il, le "statut" déclaré (5) de la ferqa des O.To'aba par rapport aux

(5) Voir chapitre sur la ferqa, notamment: l'image que les to'abi ont d'eux mêmes.

ferqate mitoyennes auprès desquelles sont recrutés les bergers? Peut-on vérifier cela à travers les parts respectives de cheptel dont les propriétaires sont de la ferqa et ceux dont les propriétaires sont extérieurs à la ferqa, et autour desquelles des relations de production sont nouées ?

Tableau 3.2f: Relation, type de contrat et origine du partenaire.

ORIGINE PARTENAIRE		1 Fa- mil- le	2 Fer- qa	3 Ext. Fer- qa	4 2 + 3	Total
RELATION	CONTRAT					
Prennent en pension	1 Berger		6		1	7
	2 "Tdjara"	1	3		1	5
	3 1 + 2		1			1
Donnent en pension	1 Berger	1	3	5	1	10
	2 "Tdjara"		1			1
	3 1 + 2		1	1		2
TOUTES RELATIONS	1 Berger	1	9	5	2	17
	2 "Tdjara"	1	4		1	6
	3 1 + 2		2	1		3
	Column Total	2 7.6	15 57.7	6 23.1	3 11.5	26 100.0

Le tableau 5.3c ci-dessous révèle que la part la plus importante du cheptel objet des contrats est celle qui lie les membres de la ferqa entre eux: 55+2000 têtes/3480 soit environ 59 %. Néanmoins celui avec l'extérieur de la ferqa est appréciable: 890/3480 soit 25 % auquel on peut ajouter en partie la part qui est mixte: 335 têtes, soit 10 %.

Cependant et comme il a été vu plus haut, les "chefs de ménage" enquêtés quand ils nouent des relation avec

l'extérieur de la ferqa, le font surtout pour se faire conduire leur cheptel.

Tableau 3.2g: Répartition des "chefs de ménage" et du cheptel selon l'origine des partenaires avec lesquels ils entrent en relation selon le type d'utilisation du territoire.

ORIGINE DU PARTENAIRE			1 Fa- mille	2 Ferqa	3 ext. ferqa	4 2+3	TOTAL
TYPE	RELATION						
PAS TO RAL	Pren. pension	ménages cheptel		10 1770		2 300	12 2070
	Don. pension	ménages cheptel		1 150	4 1020		5 1170
PAS TO RAL	Donnent pension	ménages en	1		2	1	4
MARGINAL		cheptel	30		70	35	135
ELE VEUR SE DEN TAI RE	Pren. pension	ménages cheptel	1 25				1 25
	Don. pension	ménages cheptel		4 80			4 80
TOUS TYPES	Pren. pension	ménages cheptel	1 25	10 1770		2 300	13 2095
	Don. pension	ménages cheptel	1 30	5 230	6 1090	1 35	13 1385
T O T A L		ménages	2	15	6	3	26
		Cheptel	55	2000	1090	335	3480
		%	2	57	31	10	100

Ainsi en considérant l'ensemble du cheptel autour duquel des relations sont nouées avec l'extérieur même de façon occasionnelle, c'est à dire les 890 + 335 soit 35 %, seules 300 têtes appartenant à des propriétaires extérieurs à la ferqa sont conduites par deux "chefs de ménage" de la ferqa. En somme 300 têtes sur les 1225 (soit 25 %) autour

desquelles sont nouées des relations entre les membres de la ferqa des O. To'aba et les ferqates mitoyennes appartiennent aux derniers cités. Par ailleurs cette part du cheptel propriété des membres de ferqates mitoyennes, rapportée à l'ensemble du cheptel à travers lequel est utilisé le territoire qui est de 5187 têtes, ne représenterait plus que 6 %. Malgré la modestie du cheptel pris en pension de l'extérieur de la ferqa, l'analyse de ce "petit phénomène" aiderait-elle à une meilleure connaissance des changements qui affectent la "société locale" ?

Cette analyse des relations de production a cependant permis de voir que l'essentiel du cheptel à travers lequel est utilisé le territoire est essentiellement la propriété des membres de la ferqa des O. To'aba. L'appartenance à la ferqa constitue donc globalement une condition sociale, quasi indispensable aux relations qui se nouent autour de la production ovine. Cette condition serait-elle un "carcan" à l'éclosion d'autres formes de production ? En somme le marché n'a-t-il pas encore balayé ces "archaïsmes" ? En examinant les profils des partenaires auprès desquels les "chefs de ménage" enquêtés prennent ou donnent du cheptel, pourra-t-on trouver des éléments de réponse à toutes ces questions ?

3.2.4. Profils de ceux auprès desquels les ménages enquêtés prennent du cheptel.

L'enquête s'est intéressée aux profils économiques, de ceux auprès desquels les "chefs de ménage" enquêtés prennent du cheptel, à travers l'occupation du partenaire. Le tableau 3.2h ci-dessous est le résultat du dépouillement de l'enquête.

A l'examen, le profil d'éleveur semble se détacher, puisqu'il a été cité seul à 5 reprises. La relation avec des partenaires éleveurs peut relever de stratégies largement à l'oeuvre en milieu pastoral. La logique à ce type de contrat semble être la répartition des risques: le troupeau se

trouvant à divers endroits qui sont autant de conditions d'alimentation en fourrages naturels diverses, subissant moins de risques que s'il se trouvait durant toute la campagne à un seul endroit. Cependant, au total cela ne fait que 480 têtes sur un total de 2095, prises en pension, soit 23 % qui appartiennent à ces 5 éleveurs. Ce sont donc 1615 têtes, soit 77 % du cheptel pris en pension qui appartiennent à d'autres catégories de partenaires telles que les donne le tableau 5.4a ci-dessous.

Tableau 3.2h: Profil économique des partenaires des "chefs de ménage" qui prennent pension.

PROFIL DU PARTENAIRE	N.R.	1 Ele- veur	2 Com- mer- çant	3 1+2	4 Fonc- tion. + 2	5 Ma- rai- ch ers	6 Sa- larié in- dust.	7 In- ac- tif	TOTAL
TYPE									
"Pastoral"	0	5 480	3 250	1 90	2 350	2 300	1 400	1 200	10 2075
"Elevage sédentaire"	1 25								1 25
parten. TOTAL cheptel % chept	1 25 1	5 480 23	3 250 12	1 90 4	2 350 17	2 300 14	1 400 19	1 200 10	16 2095 100

En analysant, les autres catégories de partenaires, on arrive à un regroupement. En effet, alors qu'ils apparaissent dans différentes catégories, les partenaires figurant dans les cases 2 (commerçants), 3 (commerçants/éleveurs), 4 (commerçants/fonctionnaires), 5 (maraîchers ou ce qui revient au même des commerçants/maraîchers (6)), les partenaires peuvent être regroupés dans une catégorie unique de ceux qui détiennent des capitaux accumulés dans le commerce. Ce sont donc des capitaux commerciaux que leurs détenteurs valorisent sur le territoire.

(6) Ceux qui investissent actuellement dans le maraîchage sont, à de rares exceptions, tous des commerçants. C'est ce qui a été dit concernant la falha marchande. Voir paragraphe 4.1 supra.

Ce type de partenaires détient 990 sur 2095, soit une proportion de 47 % soit près de la moitié du cheptel prise en pension par les "chefs de ménage" enquêtés.

Enfin deux autres catégories de partenaires apparaissent: "salarié industriel" ("chef dans une usine selon la déclaration de l'enquêté) et "inactif" ("ce sont des gens qui ne font rien" selon la déclaration de l'enquêté), elles totalisent 600 têtes sur 2095, soit 29 %, environ le tiers du cheptel pris en pension. Existe-t-il un type particulier de contrat selon le profil du partenaire ?

Tableau 3.2i: Profils des partenaires des "chefs de ménage" enquêtés et type de contrat établi.

PROFIL DU PARTENAIRE		N.R.	1 Ele- veur	2 Commerçants et éventuellement autre occupation	3 Sa- larié in- dust.	4 In- ac- tif	TOTAL
TYPE	CONTRAT						
"Pas- to- ral"	Berger		2 200	6 780	1 400	1 200	10 1580
	"tdjara"		3 280	2 210			5 490
"El. séd.	"tdjara"	1 25					1 25
		1 25	5 480	8 990	1 400	1 200	16 2095

Le tableau 3.2i ci-dessus montre que plus de la moitié du cheptel pris en pension à des partenaires éleveurs l'est sous un contrat de type "tdjara", tandis que celui pris à des commerçants fait dans le type "berger salarié". Ceci montre à l'évidence que l'éleveur souhaite faire partager les risques, tandis que le "chef de ménage" preneur en pension chez des commerçants préfère n'être qu'un salarié, donc avoir l'assurance de recevoir un salaire en fin de mois.

Sachant que l'essentiel du cheptel est pris en pension auprès des membres de la ferqa, la prise en pension apparaît surtout comme la résultante d'une division du travail. "De toutes façons, ce sont des gens qui habitent à Mess'ad", déclare un des enquêtés - avant que la question ne lui ait été posée - comme pour résumer les caractères de ceux auprès desquels il prend en pension. En effet tous les partenaires des preneurs en pension habitent la ville.

Cependant, nous savons grâce à l'analyse menée au paragraphe 3.2.3, que 2 des "chefs de ménage" enquêtés prennent du cheptel à l'extérieur de la ferqa, que l'un établit un contrat de "tdjara", tandis que l'autre un contrat de "berger salarié". Il est vrai que ces relations sont occasionnelles : "les membres de la ferqa sont proritaires" tient à dire l'un d'eux, ajoutant que le "partenaire extérieur à la ferqa doit être très bien connu de lui". Ce sont, malgré tout, des cas qui sortent de l'ordinaire, et c'est en ce sens que leur analyse est intéressante. Il est à présent possible de savoir plus sur les profils respectifs de leur partenaire.

Le tableau 3.2j ci-dessous permet de voir que les partenaires des deux "chefs de ménage" en question appartiennent à la catégorie des commerçants, plus précisément commerçant et maraîcher. Il est évident - comme cela a été souligné plus haut - que ce type de relations est assez embryonnaire: le cheptel pris auprès de partenaires extérieurs ne représente en effet que 14 % (300/2095), et que rapporté à l'ensemble du cheptel conduit il ne représenterait que 6 % (300/5187), mais n'est-il pas significatif que ce soit auprès de commerçants que les relations s'établissent avec l'extérieur de la ferqa. Il s'agit donc bien du sens dans lequel vont s'opérer les changements. Toute la cohésion du groupe s'en ressentirait et le groupe passerait d'un état qualitatif à un autre, en raison de la pénétration du capital commercial.

De la même manière qu'il a été intéressant de se poser la question sur le profil des partenaires extérieurs, il est très utile de savoir ce qui peut être caractéristique des agents de la pénétration du capital commercial extérieur dans la ferqa. Car il est bien clair que le capital commercial ne peut opérer sa pénétration que si les conditions de sa pénétration existent, autrement dit les agents à travers lesquels il entre. Quel est donc le caractère principal de ces deux "chefs de ménage" qui "commettent l'acte hérétique".

Tableau 3.2j: Profil économique et origine des partenaires des "chefs de ménage" qui prennent pension.

PROFIL DU PARTENAIRE		N.R.	1 Ele- veur	2 Com- mer- çant	3 1+2	4 Fonc- tion. + 2	5 Ma- rai- ch ers	6 Sa- larié in- dust.	7 In- ac- tif	TOTAL
TYPE	ORIGINE									
"Pas- to- ral"	Ferqa		5 480	2 100	1 90	2 350	1 150	1 400	1 200	13 1580
	Extér.			1 150			1 150			2 300
"El. séd.	Ferqa	1 25								1 25
		1 25	5 480	3 250	1 90	2 350	2 300	1 400	1 200	16 2095

Les deux "chefs de ménage" en question sont originaires de la ferqa, comme la majorité des enquêtés, ils ne sont ni plus riches ni plus pauvres, ils ressembleraient d'ailleurs à bon nombre de membres de la ferqa au plan des comportements, le seul trait commun entre les deux "chefs de ménage" est une "histoire". Une histoire liée à l'intervention de l'Etat sur la steppe et sur une partie du territoire de la ferqa des O. To'aba. Ce sont en effet deux membres de l'ancienne coopérative ADEP, transformée en CEPRA puis dissoute au début des années 80. En quoi est-ce que l'histoire de l'intervention de l'Etat serait-elle à l'origine de la pénétration ? Seraient-ce

les relations que ce groupe aurait tissées avec diverses autorités issues de divers groupes locaux ou plus éloignés qui l'a "libéré" en partie des relations avec les membres de la ferqa ? Plusieurs questions à ce propos peuvent être posées, des réponses qui leur seront apportées dépendra la connaissance des voies et moyens par lesquelles les changements s'opèrent dans la ferqa des O. To'aba et qui ont pour théâtre le territoire objet de l'enquête.

3.2.5. Profils des "chefs de ménage" exploitant indirectement leur cheptel, et origine de leurs partenaires.

Il faut rappeler pour commencer, que sur les 13 "chefs de ménage" dont il sera question ici, 10 déclarent s'impliquer avec la force de travail familiale directement au moins une partie de l'année (généralement le printemps et l'été), même quand ils "résident principalement" à Mess'ad, comme l'indique le tableau 3.2k ci-dessous.

La lecture du tableau révèle que les 10 "chefs de ménage", qui déclarent s'impliquer directement une partie de l'année, totalisent 1285 têtes sur les 1385 qui sont détenues par tout le groupe, soit 93 %. En somme la part du cheptel que détiennent les 3 "chefs de ménage" qui ne s'impliquent pas du tout est très modeste. La prise en compte du type d'utilisation, montre que l'ensemble des "chefs de ménage" appartenant au type "pastoral" déclarent s'impliquer en partie dans la conduite de leur troupeau. Or ce sont précisément ceux-ci qui ont le plus grand nombre de têtes: 1170/1385 soit 85 % de l'ensemble du cheptel de ce l'ensemble du groupe. La "résidence principale" ne semble pas du tout influencer quand le cheptel est important. Cela voudrait-il dire que la pratique de la remise en pension est inversement proportionnelle à la taille du troupeau possédé ? Consentirait-on plus facilement à confier de manière totale un troupeau de petite taille, alors qu'on serait plus près de la gestion de son troupeau quand celui-ci est important ?

Il faut noter d'ailleurs que la "résidence principale" à Mess'ad n'empêche pas les 7 éleveurs des types "pastoral" et "pastoral marginal" de "résider" sous la tente une partie de la campagne. Ces "chefs de ménage" qui déclarent donner en pension combinent-ils des occupations hors agriculture qui les empêcheraient de conduire leur cheptel eux-mêmes ?

Tableau 3.2k: Degré d'implication dans la conduite du cheptel des "chefs de ménage" qui donnent leur cheptel en pension.

IMPLICATION "RESIDENCE" TYPE		s'impliquent en partie		ne s'impliquent pas du tout		T O T A L
		Mess' ad	Terri- toire	Mess' ad	Terri- toire	
"Pastoral"	ménages	3	2			5
	cheptel	620	550			1170
"Pastoral marginal"	ménages		2	2		4
	cheptel		55	80		135
"Elevage sédent."	ménages	1	2	1		4
	cheptel	10	50	20		80
T O T A L	ménages	4	6	3		13
	cheptel	630	655	100		1385

Concernant l'occupation, sur le tableau 3.2l ci-dessous, on voit apparaître une incohérence. En effet, alors que tous les "chefs de ménage" du type "pastoral" déclarent s'occuper au moins deux saisons l'année directement à la conduite de leur cheptel, on remarque que l'un d'eux déclare s'occuper à plein temps comme salarié. S'agit-il d'une contradiction dans les déclarations du "chef de ménage" enquêté ? A l'examen, il apparaît qu'il s'agit là, d'un "chef de ménage" probablement, mais pas du chef de la famille à laquelle il appartient et qui est à la base l'"exploitation" dont il n'est qu'un membre. En fait ce "chef de ménage"

déclare "travailler avec son père depuis toujours". Il s'agit là du cas qui a été examiné dans le détail (voir chapitre 3, supra: exemple n°4). Cette incohérence levée, on remarquera que sur les 13 donneurs en pension, 6 se déclarent éleveurs, soit un peu moins de la moitié.

Tableau 3.21: Occupation des "chefs de ménage" qui donnent en pension.

OCCUPATION		Eleveur seule- ment	Hors agriculture				TO T AL
TYPE			salariés temp.	perm.	commerçt. temp.	perm.	
"Pastoral"	ménages	2	1	1	1		5
	cheptel	550	120	300	200		1170
"Pastoral marginal"	ménages	1	1	2			4
	cheptel	35	20	80			135
"Elevage sédent."	ménages	3				1	4
	cheptel	60				20	80
T O T A L	ménages	6	2	3	1	1	13
	cheptel	645	140	380	200	20	1385

On remarquera par ailleurs que les "chefs de ménage occupés à des activités hors agriculture à temps plein détiennent très peu de cheptel (100 têtes), comparativement à ceux du type "pastoral".

A l'inverse de ce qui a été relevé pour les "chefs de ménage" qui prennent en pension, on remarque que ceux qui donnent en pension et qui sont commerçants ne représentent pas une part importante, en termes aussi bien de ménages: (2/13), qu'en termes de cheptel (220/1385). En outre on remarque que les deux "chefs de ménage" qui se déclarent commerçants n'ont pas les troupeaux les plus importants. Ceci peut-être relié à l'appréciation subjective que les "chefs de ménage" enquêtés ont de leur occupation. Se sentiraient-ils toujours, malgré

toutes les transformations "subies" comme des éleveurs ? C'est là une question importante qui devrait recevoir un sérieux traitement, car elle est en liaison directe avec les droits d'usage en vigueur sur le territoire.

Quelles sont les origines des partenaires auxquels est confié le cheptel, selon l'occupation du "chef de ménage"?

Tableau 3.2m: Origine des partenaires des "chefs de ménage" qui exploitent indirectement leur cheptel et occupation de ces derniers.

TYPE	ORIGINE PARTENAIRE OCCUPATION	Famille		Ferqa		Extérieur à la Ferqa		TO T A L
		El.	Hors agri.	El.	Hors agri.	El.	Hors agri.	
"Pastoral"	ménages			1		1	3	5
	cheptel			150		400	620	1170
"Pastoral marginal"	ménages		1			1	2	4
	cheptel		30			35	70	135
"Elevage sédent."	ménages			3	1			4
	cheptel			60	20			80
T O T A L	ménages		1	4	1	2	5	13
	cheptel		30	210	20	435	690	1385

On a vu précédemment que les relations des "chefs de ménage" qui donnent en pension à l'extérieur de la ferqa sont importantes sur le double plan, du nombre de "chefs de ménage": 7/13 soit plus de la moitié et de la part du cheptel: 1125/1385 soit 81 %. On sait aussi qu'elles sont le fait des "chefs de ménage" appartenant aux types "pastoral" et "pastoral marginal". Il est intéressant de noter à travers la lecture du tableau 3.2m, que ceux qui se déclarent éleveurs donnent une part relativement moins importante à des partenaires extérieurs à la ferqa que ceux qui déclarent être

occupés dans des secteurs non agricoles: 435/645 soit 67 % pour les premiers cités et 690/740 soit 93 % pour les seconds. Mais cette tendance à donner du cheptel à l'extérieur de la ferqa semble aussi le fait de ceux parmi les éleveurs qui possèdent les troupeaux les plus importants. Etant donné que les relations avec des partenaires extérieurs à la ferqa sont établies exclusivement par des "chefs de ménage" des types "pastoral" et "pastoral marginal", la question se pose alors de savoir si ce fait est en relation avec la sortie de certains d'entre ces éleveurs du territoire à la recherche de plantes palatables ?

Tableau 3.2n: Déplacements effectués par les "chefs de ménage" qui donnent en pension leur cheptel.

TYPE	DEPLACEMENT ORIGINE PARTENAIRE	Territoire de la ferqa		Hors du terri- toire		T O T A L
		ferqa	hors ferqa	ferqa	hors ferqa	
"Pastoral"	ménages	1	1		3	5
	cheptel	150	120		900	1170
"Pastoral marginal"	ménages	1	1		2	4
	cheptel	30	50		55	135
T O T A L	ménages	2	2		5	9
	cheptel	180	170		955	1305

A la lecture du tableau 3.2n, on remarque que les relations entre sortie du territoire et établissement de contrats avec des partenaires extérieurs à la ferqa est évidente. En effet seules 2 "chefs de ménage" liant des relations avec des partenaires extérieurs auxquels ils donnent en pension 170 têtes, soit 15 % des 1125 têtes qui sont dans ce cas. Les 5 "chefs de ménage" qui lient des relations avec des partenaires extérieurs et qui sortent du territoire détiennent quant à eux les 85 % du cheptel.

Par ailleurs à la question de savoir comment s'effectuent les déplacements de ceux qui sortent hors du territoire, tous déclarent se déplacer en camion dont 2 sur leur propre camion. 3 sur les 5 "chefs de ménage" disposent de véritables tentes, un quatrième d'un guittoun (tente industrielle) et se déplacerait moins régulièrement: il appartient au type "pastoral marginal. Les déplacements se feraient avec une partie de la famille. Aucun d'entre eux n'a déclaré se déplacer seul. Ce déplacement à l'extérieur serait-il lié à l'ampleur de la venue d'éleveurs nomades sur le territoire de la ferqa ?

3.2.6. Relations entre les pratiques des membres de la ferqa et de l'utilisation du territoire par des étrangers à la ferqa.

L'enquête "transhumants" (6) devait renseigner sur les propriétaires du cheptel conduit par les nomades qui hivernent sur le territoire, elle ne parvient pas à le faire compte tenu de la méfiance de ces derniers.

Cependant avec d'une part les résultats de l'enquête "transhumants" elle-même, d'autre part ceux de l'enquête auprès des "résidents" du territoire, autrement dit des membres de la ferqa, avec en plus, d'une part des observations faites au cours de cette dernière enquête, d'autre part de résultats d'une enquête antérieure, il semble possible de donner une idée sur les catégories de propriétaires du cheptel qui est conduit sur le territoire de la ferqa des O. To'aba par des étrangers à la ferqa.

Il faut rappeler, que les principaux résultats de l'enquête "transhumants" se résument comme suit:

(7) Voir rapport établi dans le cadre de l'étude par BENADJILA (M et S) intitulé: "Compte-rendu d'enquête sur les pasteurs transhumant par Atf-el-Bgar au cours de l'hiver 1989-90".

- les nomades qui hivernent, sur le territoire de la ferqa des O. To'aba sont tous de la région autrement dit, ils sont originaires des ferqates mitoyennes, ce résultat est ensuite confirmé par les déclarations recueillies par l'enquête "résidents".

- il s'agit pour partie de bergers, pour une autre de bergers-propriétaires.

D'un autre côté l'enquête "résidents", autrement dit, celle menée auprès des membres de la ferqa des O. To'aba, montre:

- que sur les 40 "chefs de ménage" qui s'occupent d'élevage 11, soit 28 %, détenant 53 % du cheptel, de la ferqa déclarent utiliser soit des territoires appartenant aux ferqate ou 'arch limitrophes soit ceux du Sersou, région céréalière des Hautes plaines de Tiaret. Certains enquêtés sortant pour le Sersou désignent nommément "Bordeau" (c'est le nom utilisé par les enquêtés pour désigner l'actuelle Mahdia: localité principale du Sersou) comme lieu précis de leur séjour estival.

Les résultats essentiels des observations assez fines faites au cours de l'enquête "résidents" peuvent se résumer comme suit:

- le territoire de la ferqa est fréquenté même en été par des étrangers à la ferqa. Trente tentes au moins ont été dénombrées. Ces étrangers appartiennent tous aux ferqate mitoyennes, ils conduisent pour une partie d'entre eux leur cheptel, mais indéniablement ils servent de bergers pour la conduite de troupeaux qui s'avèrent être parfois assez importants, appartenant soit à des propriétaires de la ferqa des O. To'aba, soit à des étrangers qui ne sont pas forcément mitoyens.

- Les étrangers à la ferqa ont pour une grande partie d'entre eux établi leurs tentes et parfois des campements autour de dhayate cultivées, dont bon nombre d'entre-elles avaient déjà été récoltées, et en tant que chaumes ont fait l'objet de contrats de location pour certaines d'entre-elles.

Par ailleurs une enquête réalisée au cours de l'été 1987 au Sersou a permis de noter que des relations amicales aboutissant dans certains cas à des liaisons matrimoniales se nouaient à l'occasion de la 'achaba. Celles-ci avaient lieu le plus souvent entre des éleveurs du Sersou ayant une superficie en propriété sans commune mesure avec la taille du troupeau possédé et par conséquent très largement en deçà des besoins fourragers de celui-ci. Ce type d'éleveurs du Sersou ne devaient leur existence qu'à l'utilisation des terres des domaines "socialistes" qui allaient cesser d'être à leur disposition - gratuitement - du fait de leur attribution à titre privé à des collectifs.

Tous ces résultats laissent penser que l'utilisation par des étrangers à la ferqa des ressources du territoire semble être fortement liée aux liens établis, par 28 % des éleveurs membres de la ferqa qui détiennent 53 % du cheptel.

Ainsi pour la partie des éleveurs qui va sur le Sersou, en été, l'hypothèse d'une relation réciproque entre ceux-ci et les éleveurs du Sersou est fortement plausible. Ceux du Sersou envoyant leur cheptel en 'azaba, au cours de l'hiver, en suivant bien sûr les procédures en cours, c'est à dire faire conduire leur cheptel par les bergers traditionnels de la ferqa que leur choisiraient leurs relations sur le territoire de la ferqa. Ceux-ci en échange seraient pris en charge sur le Sersou, par leurs relations qui leur réserveraient des chaumes pour leur séjour estival. Cette hypothèse est d'autant plus plausible que le seul éleveur - de notre échantillon (voir tableau 5.5e) - du type "pastoral" qui donne en pension son cheptel aux seuls membres de sa ferqa déclare: "...qui pensez

vous, utilise notre territoire, si ce ne sont pas les gens du Sersou ?...". L'accroissement ces dernières années, selon les déclarations des enquêtés, de l'effectif du cheptel conduit par les bergers extérieurs à la ferqa, pourrait alors s'expliquer par la remise en culture du Sersou, suite à l'attribution des terres à titre privé à des collectifs, et aussi en raison des mesures incitatives décidées par les pouvoirs publics à l'endroit des céréales. Pour ce qui est des effectifs de cheptel, il ne faut pas, par ailleurs oublier que les membres des ferqate mitoyennes ne sont pas que des bergers, ils sont pour bon nombre d'entre-eux des bergers-propriétaires. Un autre élément milite pour cette hypothèse, il s'agit de la présence, parmi les enquêtés qui déclarent sortir du territoire, des quelques rares "chefs de ménage" qui prennent des épouses à l'extérieur de la ferqa alors que la plupart prennent des épouses à l'intérieur de la ferqa (voir supra: chapitre sur la ferqa et notamment le paragraphe sur les relations matrimoniales).

Par ailleurs, il faut rappeler qu'il existe une autre catégorie de propriétaires, qui n'a pas fait l'objet d'une enquête. Celle-ci estive sur le territoire. Originaire non plus des Hautes plaines, mais plutôt de régions plus au sud du territoire. Elle ne fréquente le territoire que quand les années sont bonnes. Elle accède aux ressources, selon les procédures suivies, c'est à dire qu'elle prend pour la conduite de son cheptel les bergers traditionnels de la ferqa.

Au cours de l'été l'accès aux ressources du territoire se fait généralement par le biais de la location de chaumes. C'est ainsi que les propriétaires de grands troupeaux du sud ont accédé aux ressources du territoire. L'été de l'enquête un important propriétaire de Laghouat a fait installer un campement, constitué de bergers originaires des ferqates mitoyennes, autour de chaumes prises en location à un "chef de ménage" enquêté, éleveur du type "pastoral marginal", qui a

l'habitude de sortir en été - irrégulièrement, par définition - pour aller au Sersou, et qui a aussi l'habitude de confier son troupeau en pension à des bergers de la même ferqa que celle qui conduit le cheptel de l'important propriétaire de Laghouat.

Il apparaît dans toutes les relations que c'est à travers les bergers des ferqate mitoyennes que la jonction se fait entre les propriétaires de cheptel extérieurs et les Ouled To'aba. C'est à travers eux qui connaissent bien le terrain que les besoins en fourrages ou en bêtes s'expriment.

CONCLUSIONS SUR LES RELATIONS AUTOUR DU TERRITOIRE.

- Sur les 49 "chefs de ménage" utilisateurs du territoire, 29 (soit 59 %) rentrent dans des relations de production. Cependant ce sont surtout ceux qui le font à travers les activités d'élevage qui rentrent le plus dans ces relations. Ainsi sur les 40 qui composent ce groupe, 26 (soit 65 %) prennent ou donnent en pension du cheptel. Ceux qui prennent sont au nombre de 13 ceux qui donnent sont au nombre de 13.

- Les types de contrats qui sont conclus entre les "chefs de ménage" enquêtés et leurs partenaires sont de deux types dominants ("le berger salarié" et la "tdjara" terme local désignant l'association), un troisième type très largement minoritaire s'avère être la relation d'un berger à un propriétaire caractérisée par une rétribution en nature.

- L'origine des partenaires est à 65 % de la ferqa, le cheptel sur lequel portent les relations dans la ferqa représente quant à lui 59 % de celui qui est pris ou donné en pension. A l'inverse 23 % des partenaires sont d'origine extérieure à la ferqa, et 12 % sont occasionnellement soit de l'extérieur, soit de l'intérieur de la ferqa. Les contrats

établis portent, respectivement pour ces derniers, sur 31 % et de 10 % du cheptel autour duquel sont nouées les relations de production ovine.

- Alors que les membres de la ferqa semblent, globalement nouer des relations avec les ferqate mitoyennes de propriétaires à bergers, une faible proportion prend du cheptel en pension soit dans le cadre de la "tdjara" soit dans le cadre d'un contrat de "berger salarié". La part du cheptel qui est prise par cette petite proportion de membres de la ferqa aux ferqate mitoyennes représente 14 %, du cheptel pris en pension. Rapportée au cheptel global conduit sur le territoire, elle ne représenterait plus que 6 %.

- Les profils des partenaires de ceux parmi les enquêtés qui prennent en pension sont divers. 31 % d'éleveurs, 50 % de commerçants, 6 % de salariés industriels, 6 % d'inactifs et enfin 6 % de non renseignés. Les parts respectives de cheptels prises auprès des partenaires de chaque profil sont: 23 %, 47 %, 19 %, 10 % et enfin 1 %. La petite proportion constituée par ceux qui prennent du cheptel aux partenaires extérieurs le fait auprès de commerçants.

- Les profils de ceux, parmi les enquêtés qui donnent en pension, se déclarent pour 46 % d'entre eux éleveurs, il faut au'ils déclarent par ailleurs s'impliquer avec la force de travail familiale dans la conduite de leur cheptel. A l'inverse 15 % déclarent être des commerçants et 39 % occupés à des activités salariées hors agriculture de manière temporaire. Respectivement, les parts de cheptel détenues sur l'ensemble du cheptel donné en pension sont de: 47 %, 16 % et enfin 37 %. Ces éleveurs qui donnent en pension leur cheptel pour 54 % à des bergers originaires des ferqate mitoyennes.

- Les pratiques de 28 % des éleveurs des types "pastoral" et "pastoral marginal", membres de la ferqa semblent pouvoir expliquer l'utilisation des ressources du

territoire par des étrangers à la ferqa. La nécessité pour l'élevage tel qu'il est conduit de déplacements saisonniers, amènent ces éleveurs à tisser des relations en vue de faire face aux besoins fourragers du cheptel. Le Sersou région céréalière est ainsi fréquentée l'été. La réciprocité dans ces relations, amène cette partie des éleveurs à organiser la venue du cheptel des éleveurs du Sersou, durant les rigueurs de l'hiver et de l'insuffisance de la végétation au cours de cette période sur les Hautes plaines. La jonction se faisant par le biais des bergers traditionnels de la ferqa qui appartiennent aux ferqate mitoyennes. Ces mêmes pratiques peuvent expliquer la venue en été sur le territoire des éleveurs des régions se trouvant plus au sud du territoire de la ferqa.

Telles sont les quelques conclusions concernant les pratiques en cours et qui ont pour enjeu les ressources du territoire. Quelles sont à présent les stratégies des "chefs de ménage" en relation avec ces pratiques ? Quelles sont les conduites économiques, en cours de l'élevage ? Quelles sont les opinions et les attentes des "chefs de ménage" à l'égard des actions de l'Etat ? Ce sont tour à tour ces questions qui seront abordées.

4. TABLEAUX SUR LES CARACTERISTIQUES DES MENAGES.

4.0.1. Tableau synthétique des types de pratiques agricoles.

Avant de présenter les caractéristiques des ménages en relation avec les types de pratiques identifiées et présentées plus haut, Il faut en donner un tableau synthétique de ces dernières.

Les sous-types comme on peut le constater sont par ailleurs qualifiés de: "familial", "familial+ berger et/ou tdjara", "semi-familial" "Indirect" ...etc...

Ces désignations méritent quelques mots d'explication.

- "Familial": il s'agit d'un "chef de ménage" qui met en oeuvre ses moyens de production agricoles au moyen exclusif des membres de la famille.

- "Familial + berger et/ou tdjara": ce sont des "chefs de ménage" qui en plus de la mise en oeuvre des moyens de production qu'ils possèdent prennent du cheptel en pension soit dans le cadre du contrat de berger salarié, soit dans le cadre du contrat de "tdjara" tel que définis plus haut.

- "Semi-familial" dans le cadre du type "pastoral" ou "pastoral marginal": les "chefs de ménage" de cette catégorie donnent tous en pension leur cheptel ovin pendant une partie de la campagne (généralement l'automne et l'hiver) et prennent en charge leur cheptel une autre partie de l'année (généralement le printemps et l'automne).

- "Indirect" dans le cadre du type "pastoral marginal": il s'agit de "chefs de ménage" qui confient totalement leur cheptel à un berger.

- "Indirect tdjara", dans le cadre du type "élevage sédentaire": Confie du cheptel dans le cadre d'un contrat de "tdjara".

- "Familial Association": ces "chefs de ménage" prennent en plus de ce qu'ils ont de la flaha en association.

Tableau 4.0a': Consistance des cheptels et terres exploités selon le type de pratique agricole.

	Ménages		OPE	OCB	OEA	ODA	OTC	ECP	ECM	SHX	SFX
	nb	%	**	**	**	**	**	**	**	**	**
10*	4	8	380	0	0	0	380	170	22	61	1
11*	12	23	1115	1580	490	0	3185	255	13	309	5
12*	5	10	1170	0	0	0	1170	110	0	306	2,25
Past.	21	40	2665	1580	490	0	4735	535	35	676	8,25
20*	3	6	113	0	0	0	113	31	0	98	2
22*	2	4	55	0	0	0	55	16	0	27	0,48
23*	2	4	80	0	0	0	80	7	0	32	0,75
Past.mrg	7	13	248	0	0	0	248	54	0	157	3,23
30*	7	13	99	0	0	0	99	55	0	61	5,48
31*	1	2	0	0	25	0	25	8	0	10	2,5
32*	3	6	60	0	0	0	60	16	0	40	3,85
33*	1	2	20	0	0	20	20	2	0	20	0,24
"Sédt."	12	23	179	0	25	20	204	81	0	131	12,07
40*	6	12	0	0	0	0	0	4	0	174	14
41*	2	4	0	0	0	0	0	0	0	25	8
43*	1	2	0	0	0	0	0	3	0	4	3
Flaha	9	17	0	0	0	0	0	7	0	203	25
50*		4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
60*		2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	52	100	3092	1580	515	20	5187	677	35	1167	48,55

Remarque concernant la "flaha".

Les terres prises en association ne sont pas distinguées de celles appartenant aux exploitants.

*Les numéros renvoient aux intitulés du tableau 5.0a.

**MNG: "Ménages"; OPE: Ovins possédés; OCB: Ovins conduits en tant que berger; OEA: Ovins pris en "tdjara"; ODA: Ovins donnés en "tdjara"; OTC: Total ovins conduits; ECP: Caprins possédés; ECM: Camélins possédés; SHX: "Harth"; SFX: "Flaha".

Une autre explication doit être donnée relative au type d'implication, alors que dans le chapitre où les pratiques agricoles sont présentées, il a été question des traits de structure de ces pratiques, ici il ne s'agira que du type

Tableau 4.0a : Part en % de la consistance des cheptels et des terres exploités selon le type de pratique agricole.

	MNG **	OPE **	OCB **	OEA **	ODA **	OTC **	ECP **	ECM **	SHX **	SFX **
10 Familial	8	12	0	0	0	7	25	63	5	2
11 Familial+brg.* et/ou tdj *	23	36	100	95	0	61	38	37	26	10
12 Semi-familial	10	38	0	0	0	23	16	0	26	5
Pastoral	40	86	100	95	0	91	79	100	58	17
20 Familial	6	4	0	0	0	2	5	0	8	4
22 Semi-familial	4	2	0	0	0	1	2	0	2	1
23 Indirect	4	3	0	0	0	2	1	0	3	2
Pastoral marginal	13	8	0	0	0	5	8	0	13	7
30 Familial	13	3	0	0	0	2	8	0	5	11
31 Familial+tdj.*	2	0	0	5	0	0	1	0	1	5
32 Semi-familial	6	2	0	0	0	1	2	0	3	8
33 Indirect tdj*	2	1	0	0	100	0	0	0	2	0
Elevage sédentaire	23	6	0	5	100	4	12	0	11	25
40 Familial	12	0	0	0	0	0	1	0	15	29
41 Familial+ Ass.*	4	0	0	0	0	0	0	0	2	16
43 Indirect Ass.*	2	0	0	0	0	0	0	0	0	6
Flaha	17	0	0	0	0	0	1	0	17	51
50 Salarié agr.*	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
60 Salarié n.agr.*	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T O T A L	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Remarque concernant la "flaha".

Les terres prises en association ne sont pas distinguées de celles appartenant aux exploitants.

*Brg. : Berger; Tdj. : "Tdjara"; Ass. : Association; agr. : agricole; n. agr. : non agricole.

**MNG: "Ménages"; OPE: Ovins possédés; OCB: Ovins conduits en tant que berger; OEA: Ovins pris en "tdjara"; ODA: Ovins donnés en "tdjara"; OTC: Total ovins conduits; ECP: Caprins possédés; ECM: Camelins possédés; SHX: "Harth"; SFX: "Flaha".

- "Indirect association": Il s'agit de "chefs de ménage" qui donnent en association leur "flaha".

d'implication du "chef de ménage" au cours de la campagne d'étude. Celles-ci, ne modifient pas fondamentalement les structures en place. Il s'agit d'un nombre très réduit de "chefs de ménage" qui déclarent prendre ou donner en "tdjara" de manière régulière (structurelle) mais qui s'abstiennent de la faire durant une campagne aussi médiocre que celle de 1989-1990, celle de l'enquête.

Les tableau 4.0a et 4.0a' ci-dessus met en évidence tout d'abord le fait que les 40 % de "ménages" qui appartiennent au type "pastoral" exploitent la part relative, de loin la plus importante de cheptels et du "harth". Pour ce qui est de la "flaha", ils n'en exploitent que 17 %. Cette "flaha" est constituée le plus souvent de jardins familiaux sis dans les mechtas du territoire de la ferqa.

On remarque à l'inverse que la part relative de cheptel conduite dans le type "élevage sédentaire" ne représente qu'une part très réduite du cheptel total, respectivement 4 et 12 % en ovins et en caprins. On voit par contre que ceux-ci disposent de 25 % des terres de "flaha".

Les 17 % qui constituent le type "flaha" ont pour eux 51 % des terres irriguées.

4.0b. Matériel possédé selon les types de pratiques agricoles.

	Tracteur + remorque	Tracteur + citerne	Véhicu- le	Maté- riel aratoire	Moto- pompe	Véhic. + citerne
10	1	0	0	0	0	0
11	4	0	1	1	0	2
12	0	1	2	1	1	0
Pastoral	5	1	3	2	1	2
20	0	0	2	0	0	0
22	0	0	0	0	2	0
23	0	0	0	0	0	0
Past.marg	0	0	2	0	2	0
30	0	0	1	0	2	0
31	0	0	0	0	2	0
32	0	0	0	0	1	0
33	0	0	0	0	1	0
Elev.sed.	0	0	1	0	6	0
40	0	0	1	0	2	0
41	0	0	0	0	1	0
43	0	0	0	0	0	0
Flaha	0	0	1	0	3	0
50	0	0	0	0	0	0
60	0	0	0	0	0	0
T O T A L	5	1	7	2	12	2

Tableau 4.2: Quelques caractéristiques des "Chefs" et des "ménages" selon les types de pratiques agricoles.

	Effectif Ménages	C H E F S							M E N A G E	
		Age			Niv. Instruc.			occu- pés ext.	Pop. tota le	Pop. acti ve
		(<= 35	36-65	> 65	Anal ph.	Prim Cora	Moy. Sec.			
10	4	2	0	2	4	0	0	0	36	12
11	12	0	7	5	8	4	0	0	135	32
12	5	0	4	1	4	0	1	2	57	13
Pastoral	21	2	11	8	16	4	1	2	228	57
20	3	0	2	1	3	0	0	0	26	7
22	2	0	1	1	2	0	0	1	10	4
23	2	0	1	1	1	1	0	2	23	4
Past.marg	7	0	4	3	6	1	0	3	59	15
30	6	2	3	2	5	0	2	4	55	9
31	1	0	0	1	1	0	0	0	11	3
32	3	0	2	1	3	0	0	0	29	5
33	1	0	1	0	0	0	1	1	5	1
Elev.sed.	12	2	6	4	9	0	3	5	100	18
40	6	0	4	2	4	1	1	2	47	12
41	2	0	2	0	2	0	0	1	12	2
43	1	0	1	0	0	1	0	0	11	4
Flaha	9	0	7	2	6	2	1	3	70	18
50	2	1	1	0	2	0	0	2	11	2
60	1	0	1	0	0	2	0	1	10	2
T O T A L	52	5	30	17	38	9	5	16	478	112

Tableau 4.3: Quelques caractéristiques de la population active du "ménage" selon les types de pratiques agricoles.

	Effectif ménages	TAM *	PAC *	CEX *	ACN *	A1 *	A2 *	A3 *	F0 *	F1 *	F2 *
10	8	36	12	0	0	10	0	2	12	0	0
11	23	135	32	0	2	19	9	4	25	4	3
12	10	57	13	2	5	8	3	2	7	3	3
Pastoral	40	228	57	2	7	37	12	8	44	7	6
20	6	26	7	0	0	4	2	1	5	1	1
22	4	10	4	1	1	3	0	1	3	0	1
23	4	23	4	2	2	3	0	1	1	1	2
Past.marg	13	59	15	3	3	10	2	3	9	2	4
30	13	55	9	4	4	4	4	1	6	0	3
31	2	11	3	0	1	2	0	1	1	0	2
32	6	29	5	0	0	1	2	2	5	0	0
33	2	5	1	1	1	0	1	0	0	0	1
Elev.sed.	23	100	18	5	6	7	7	4	12	0	6
40	12	47	12	2	2	8	3	1	6	3	3
41	4	12	2	1	0	2	0	0	2	0	0
43	2	11	4	0	2	3	1	0	0	1	3
Flaha	17	70	18	3	4	13	4	1	8	4	6
50	4	11	2	2	0	2	0	0	2	0	0
60	2	10	2	1	1	0	1	1	0	2	0
T O T A L	1100	1478	1112	1 16	1 21	69	26	17	1 75	15	22

* TAM: taille du ménage; PAC: population active; CEX: "chefs occupés hors agriculture; ACN: ensemble des actifs hors agriculture; A1, A2, A3: tranches d'âge des actifs, respectivement: <=45, >45 <=65, >65; F0, F1, F2: Niveau d'instruction des actifs, respectivement: analphabète, primaire ou coranique, moyen à secondaire.

Tableau 4.4: Quelques caractéristiques des "ménages" selon les types de pratiques agricoles.

	MNG	PAC/ TAM *	ACN/ TAM *	ACN/ PAC *	A1/ PAC *	A2/ PAC *	A3/ PAC *	F0/ PAC *	F1/ PAC *	F2/ PAC *
10	8	33	0	0	83	0	17	100	0	0
11	23	24	1	6	59	28	13	78	13	9
12	10	23	9	38	62	23	15	54	23	23
Pastoral	40	25	3	12	65	21	14	77	12	11
20	6	27	0	0	57	29	14	71	14	14
22	4	40	10	25	75	0	25	75	0	25
23	4	17	9	50	75	0	25	25	25	50
Past.mar	13	25	5	20	67	13	20	60	13	27
30	13	16	7	44	44	44	11	67	0	33
31	2	27	9	33	67	0	33	33	0	67
32	6	17	0	0	20	40	40	100	0	0
33	2	20	20	100	0	100	0	0	0	100
Elev.sed	23	18	6	33	39	39	22	67	0	33
40	12	26	4	17	67	25	8	50	25	25
41	4	17	0	0	100	0	0	100	0	0
43	2	36	18	50	75	25	0	0	25	75
Flaha	17	26	6	22	72	22	6	44	22	33
50	4	18	0	0	100	0	0	100	0	0
60	2	20	10	50	0	50	50	0	100	0
T O T A	100	23	4	19	62	23	15	67	13	20

* Le sens des abréviations figure au tableau 4.3.

Crosstabulation: TYP types de pratiques agricoles
By SCT' Scolarisation totale

Count	N.C	0	>0 <=33	>33 <=67	> 67	Row Total
	-1	0	1	2	3	
10		4				4
11	1	5	3	2	1	12
12		2		2	1	5
20			3			3
22				1	1	2
23				1	1	2
30	1		1	2	3	7
31					1	1
32	1				2	3
33					1	1
40				2	4	6
41	1	1				2
43			1			1
50					2	2
60					1	1
Column Total	4 7.7	12 23.1	8 15.4	10 19.2	18 34.6	52 100.0

Crosstabulation: TYP types de pratiques agricoles
By SMT scolarisation du sexe masculin

Count	N.C	0	>0 <=33	>33 <=67	> 67	Row Total
	-1	0	1	2	3	
10	1	3				4
11	1	6	2	2	1	12
12		2			3	5
20			1	1	1	3
22	1	1				2
23					2	2
30	2				5	7
31					1	1
32	1				2	3
33	1					1
40				3	3	6
41	2					2
43					1	1
50					2	2
60					1	1
Column Total	9 17.3	12 23.1	3 5.8	6 11.5	22 42.3	52 100.0

*Crosstabulation: IYP types de pratiques agricoles
By SFT scolarisation du sexe féminin.*

<i>Count</i>	<i>N.C</i>	<i>0</i>	<i>>0 <=50</i>	<i>> 50</i>	<i>Row Total</i>
	-1	0	1	2	
10	1	3			4
11	3	6	1	2	12
12		4		1	5
20		3			3
22				2	2
23		1	1		2
30	1	3		3	7
31				1	1
32	1	1		1	3
33				1	1
40	2			4	6
41	1	1			2
43		1			1
50	1			1	2
60			1		1
<i>Column Total</i>	<i>10 19.2</i>	<i>23 44.2</i>	<i>3 5.8</i>	<i>16 30.8</i>	<i>52 100.0</i>

Crosstabulation: TYP types de pratiques agricoles
By MDV MODE DE VIE

MDV-> TYP	Count	NOMADE 1	SEMI SED ENTAIRE 2	SEDENTAI RE 3	Row Total
10		2	1	1	4
11		5	3	4	12
12			5		5
20			1	2	3
22			1	1	2
23				2	2
30				7	7
31				1	1
32				3	3
33				1	1
40				6	6
41			1	1	2
43				1	1
50			1	1	2
60				1	1
Column Total		7 13.5	13 25.0	32 61.5	52 100.0

Crosstabulation: TYP types de pratiques agricoles
By HAB HABITATION

HAB-> TYP	Count	TENTE 1	TENTE+ DUR 2	DUR 3	Row Total
	10	2	1	1	4
	11	8	1	3	12
	12		5		5
	20		1	2	3
	22		1	1	2
	23			2	2
	30			7	7
	31			1	1
	32			3	3
	33			1	1
	40			6	6
	41		1	1	2
	43			1	1
	50		1	1	2
	60			1	1
Column Total		10 19.2	11 21.2	31 59.6	52 100.0

Crosstabulation: TYP types de pratiques agricoles
By TAM TAILLE MENAGE

TAM->	Count	<= 8 1	>8 <=12 2	> 12 3	Row Total
TYP	10	2	2		4
	11	3	4	5	12
	12		4	1	5
	20	1	2		3
	22	2			2
	23	1		1	2
	30	4	3		7
	31		1		1
	32	1		2	3
	33	1			1
	40	5	1		6
	41	2			2
	43		1		1
	50	2			2
	60		1		1
Column Total		24 46.2	19 36.5	9 17.3	52 100.0

Tableau 4.1: TYP TYPE DE PRATQUE AGRICOLE
By TMG TYPE MENAGE

TMG TYPE	NUCLEAIRE 1	NUC+PAR. ISOLES 2	2 COUPLES GEN DIFF. 3	2 COUPLES MEME GEN. 4	PLUSIEURS COUPLES 5	Tota
10		2	2			4
11	3	4	5			12
12	1	1	2		1	5
20	2			1		3
22	2					2
23		1	1			2
30	5	1	1			7
31			1			1
32						3
33	1					1
40	4	1	1			6
41	2					2
43			1			1
50	2					2
60		1				1
olumn Total	23 44.2	12 23.1	14 26.9	1 1.9	2 3.8	52 100

4.0.1. Tableau synthétique des types de pratiques agricoles.

5. TABLEAUX SUR LES CONDUITES ECONOMIQUES
DE L'ELEVAGE OVIN, DE L'ELEVAGE CAPRIN
ET DU "HARTH".

5.1. La très forte dépendance à l'égard de l'amont.

L'élevage ovin conduit par les enquêtés directement ou indirectement est soumis dans son ensemble à une forte dépendance à l'égard du marché des aliments du bétail d'une manière générale et particulièrement de celui de l'orge.

Le tableau 5.1a est à cet égard très parlant. Ainsi 2,2% de l'alimentation est auto-produite dans le cadre du "harth" ou de la "flaha" (1) contre 97,8 % achetée. L'achat se fait auprès de la "coopérative" étatique et plus souvent au "marché noir" comme on le verra plus loin.

Tableau 5.1a: Intrants achetés et intrants autoproduits selon les types d'utilisation du territoire (en DA et %).

	Intrants				Valeur totale des intrants	
	Auto-fournis		achetés		DA	
	DA	%	DA	%	DA	%
PASTORAL	32200	2,1	1467535	97,9	1499735	100
PAST. MARG.	0	0,0	94652	100,0	94652	100
ELEV. SED.	4207	5,4	73410	94,6	77617	100
T O T A L	36407	2,2	1635597	97,8	1672004	100

On remarque à travers la lecture du tableau 5.1a, tout de même que le "chefs de ménage" appartenant au type "sédentaire" produisent quand même 5,4 % des aliments qu'il destinent à son cheptel. C'est un fait qu'il faudra relever, il s'agit peut-être d'un modèle qui se met en place. Mais quand bien même il s'agira d'un modèle, il faudra noter que

(2) Faute de renseignements précis nous n'avons pas pu évaluer qu'une très faible partie de l'alimentation produite dans le cadre de la "flaha". Cette lacune a pour origine - dans l'esprit des promoteurs du projet - une négligence des cultures irriguées, tenues pour négligeables ou quasi inexistantes.

leur nombre ainsi que leur poids relatifs sont très faibles par rapport à l'ensemble.

5.2. Les niveaux de production et de productivité.

Le niveau de la production ovine ainsi que de la productivité qui en découle sont faibles (tableau 5.1b.) La brebis donne la moitié d'un agneau par an soit 1 agneau tous les deux ans. Quand on sait que la norme pour qu'un élevage soit réellement rentable est de deux voire trois sous d'autres cioux. Bien sûr, il ne s'agit que d'une campagne médiocre au plan des conditions climatiques. Et comme la production ici, est soumise aux aléas naturels, on comprend la faiblesse de la production et de la productivité. Les deux sous produits nous avons aussi les chiffres sont aussi faibles, 1,66 kg de laine et 0,01 kg de "dhen" (3) par brebis: "la production de laine et de "dhen" dépend elle aussi des années. Si l'année est bonne, alors la production est bonne...", comme l'expriment souvent les enquêtés.

Cette faiblesse générale de la production n'est pas partagée de la même manière par tous les types. On remarque que le type "pastoral" atteint 0,48 agneau et celui "pastoral marginal" atteint la meilleure performance: 0,75, tandis que le "sédentaire" atteint 0,53.

Même à l'intérieur des types on note des différences. Concernant le type "pastoral", celui qui enregistre le moins de productivité en agneaux est le sous-type "semi-familial" 0,44, suivi du sous-type "familial" 0,45, alors que le sous-type "familial berger" enregistre la meilleure performance avec 0,54.

Au niveau du type "pastoral marginal" le sous-type familial atteint presque l'unité 0,91, tandis que le "semi-

(3) Beurre rance.

Tableau 5.1a: Production et productivité de l'élevage ovin.

	MENAGES		PRODUCTION				PRODUCTIVITE		
	NB.	%	Brebis	Agneaux	Laine (kgs)	D'hen (kgs)	Agneaux	Laine	D'hen
10 Familial	4	10	380	170	613	0	0,45	1,61	0,00
11 Fam. berger	12	31	1115	599	1523	0	0,54	1,37	0,00
12 Semi-familial	5	13	1170	520	2305	10	0,44	1,97	0,01
TOTAL PASTORAL	21	54	2665	1289	4441	10	0,48	1,67	0,00
20 Familial	3	8	113	103	296	0	0,91	2,62	0,00
22 Semi-familial	2	5	55	34	97	0	0,62	1,76	0,00
23 Non familial	2	5	80	49	45	0	0,61	0,56	0,00
TOTAL PAST. MARG.	7	18	248	186	438	0	0,75	1,77	0,00
30 Familial	6	15	99	65	137	8	0,66	1,38	0,08
31 Fam. Pr."tdjara"	1	3	25	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
32 Semi-familial	3	8	60	42	126	4	0,70	2,10	0,07
33 Indirect	1	3	20	13	20	0	0,65	1,00	0
TOTAL ELEV. SED.	11	28	224	119	299	12	0,53	1,33	0,05
T O T A L (**)	39	100	3117	1594	5178	22	0,51	1,66	0,01

(*) l'éleveur en question n'a pas terminé la campagne, inquiet en raison de la campagne qui s'annonçait en Mars il a revendu les brebis prises en association pour pouvoir rembourser ses dettes.

(**) Ce total ne correspond évidemment pas au total d'éleveurs pour la simple raison qu'il s'agit ici des seuls élevages d'ovins d'une part et exclusivement de ceux qui en possèdent

Tableau 5.1a': Production et productivité de l'élevage caprin.

	Ménages nb. %	PRODUCTION				PRODUCTIVITE		
		Chèvres	Chevreaux	Poils (kgs)	Lait (ls)	Chevreaux	Poils (kgs)	Lait (ls)
10 Familial	4	170	116	30	8730	0,68	0,18	51
11 Fam. berger	9	255	165	5	7775	0,65	0,02	30
12 Semi-familial	3	110	75	0	4320	0,68	0,00	39
TOTAL PASTORAL	16	535	356	35	20825	0,67	0,07	39
20 Familial	2	31	31	8	65	1,00	0,26	2
22 Semi-familial	1	16	16	0	1200	1,00	0,00	75
23 Non familial	2	7	10	0	980	1,43	0,00	140
TOTAL PASI. MARG.	5	54	57	8	2245	1,06	0,15	42
30 Familial	6	55	50	0	2100	0,91	0,00	38
31 Fam. Pr. "tdjara"	5	25	25	25	25	1,00	1,00	1
32 Semi-familial	2	16	16	0	1580	1,00	0,00	99
33 Indirect	1	20	20	20	20	1,00	1,00	1
TOTAL ELEV. SED.	10	101	106	22	3915	1,05	0,22	39
TOTAL FLAHA MAR.	2	7	7	0	480	1,00	0,00	69
TOTAL (*)	33	677	506	45	27445	0,75	0,07	41

familial" ne réalise que 0,62 et presque le niveau pour le sous-type "indirect".

Quant au type "sédentaire" c'est le sous-type "semi-familial" qui réalise la meilleure performance atteignant 0,70 agneau/brebis suivi du "familial" 0,60. Le sous-type "indirect" qui lui est tellement peu représenté réalise 0,65.

Ces performances dans un contexte dominé par l'aléa climatique et la forte dépendance à l'égard de l'amont, s'expliqueraient-elles par l'approvisionnement différentiel en aliments du bétail auprès des trois sources que sont:

- l'auto-fourniture: produits sur l'exploitation dans le cadre du "harth" et/ou de la "flaha",
- le secteur "coopératif étatique" et enfin,
- le "marché noir" (4).

(4) C'est le terme utilisé par les enquêtes pour désigner la spéculation sur le marché de l'orge, c'est probablement le souvenir de la triste période coloniale.

Tableau 5.1b: Charges et produits de l'élevage selon les types de pratiques (en DA de 1989-90 par équivalent ovin).

	MÉNAGES nb			C H A R G E S									P R O D U I T S			M A R G E
				Cheptel en Equiva- lents ovins *	loca- tion pâtu- rages	Ali- ments	Soins vété- rinai- res	Trans- port	Eau CEA	Main d' oeuv- re	Charges moné- taires	Auto- four- nitures	TOTAL	Ventes	Stocks	TOTAL
10	4	11	526	12	299	12	8	57	0	388	0	388	537	302	839	451
11	12	32	1294	126	367	10	7	0	3	499	15	514	392	486	878	364
12	5	13	1236	41	289	7	7	12	155	500	10	511	222	546	768	258
Pastoral	21	55	3056	72	324	9	7	15	64	480	11	491	348	478	827	336
20	3	8	132	0	324	23	3	0	0	350	0	350	587	638	1225	875
22	2	5	65	0	245	15	17	0	37	315	0	315	123	861	985	670
23	2	5	84	89	205	17	8	0	18	336	0	336	1009	188	1197	861
Past. mrg.	7	18	280	27	270	19	8	0	14	338	0	338	607	554	1161	823
30	7	18	132	0	263	16	21	3	36	324	15	339	580	595	1176	837
32	3	8	70	0	328	19	7	0	110	431	32	463	1189	445	1634	1171
Elev. séd.	10	26	202	0	285	17	16	2	62	361	21	382	790	543	1334	952
T O T A L	38	100	3538	65	317	10	8	13	60	462	10	472	394	488	882	410

Tableau 5.1b': Structure des charges et des produits de l'élevage selon les types de pratiques agricoles (par équivalent ovin).

	MENAGES	Cheptel en Equiva- lents % ovins *	C H A R G E S									P R O D U I T S			M A R G E
			Loca- tion pâtu- rages	Ali- ments	Soins vété- rinai- res	Trans- port	Eau CEA	Main d'oeuv- re	Charges moné- taires	Auto- four- nitures	TOTAL	Ventes	Stocks	TOTAL	
10	11	15	3	77	3	2	15	0	100	0	100	64	36	100	16
11	32	37	25	71	2	1	0	1	97	3	100	45	55	100	33
12	13	35	8	57	1	1	2	30	98	2	100	29	71	100	22
Pastoral	55	86	15	66	2	1	3	13	98	2	100	42	58	100	71
20	8	4	0	93	7	1	0	0	100	0	100	48	52	100	8
22	5	2	0	78	5	5	0	12	100	0	100	13	87	100	3
23	5	2	27	61	5	2	0	5	100	0	100	84	16	100	5
Past. mrg.	18	8	8	80	6	2	0	4	100	0	100	52	48	100	16
30	18	4	0	77	5	6	1	11	96	4	100	49	51	100	8
32	8	2	0	71	4	1	0	24	93	7	100	73	27	100	6
Elev. séd.	26	6	0	75	4	4	1	16	95	5	100	59	41	100	13
T O T A L	100	100	14	67	2	2	3	13	98	2	100	45	55	100	100

Tableau 5.1c: Structure de l'approvisionnement en orge à partir des sources possibles selon les types de pratique agricole (en sacs de 80 kgs et en %).

Source-> Type	auto-produit		"Coopérative"		"Marché noir"		Total	
	sacs	%	Sacs	%	Sacs	%	Sacs	%
10 *	0	0	54	12	395	88	449	100
11 *	60	4	399	29	907	66	1366	100
12 *	40	4	107	11	838	85	985	100
Pastoral	100	4	560	20	2140	76	2800	100
20 *	0	0	46	34	90	66	136	100
22 *	0	0	30	50	30	50	60	100
23 *	0	0	17	29	42	71	59	100
Past. mrg.	0	0	93	36	162	71	255	100
30 *	0	0	129	79	34	21	163	100
31 *	-	-	-	-	-	-	-	-
32 *	7	10	24	36	36	54	67	100
33 *	-	-	-	-	-	-	-	-
Sédent.	7	3	153	67	70	30	230	100
40 *	2	100	0	0	0	0	2	100
41 *	-	-	-	-	-	-	-	-
43 *	2	100	0	0	0	0	2	100
Flaha	4	100	0	0	0	0	4	100
Total	111	3	806	25	2372	72	3289	100

* Les numéros renvoient au tableau 4.0a.

Tableau 5.1d: Destination des produits des élevages en % du produit de la campagne selon les types de pratiques agricoles.

	MENAGES NB. %		AGV+ BSV/ AG1	BSV+ BPV/ OPE	LVN LNP	VCP/ NCP	VCM/ NCM	VVV/ VXV
Familial	4	10	79	28	85	39	24	64
Fam. berger	12	30	43	12	52	19	0	43
Semi-fam.	5	13	25	0	36	69	-	29
TOTAL PASTORAL	21	53	41	9	48	36	14	41
Familial	3	8	65	44	61	0	-	48
Semi-fam.	2	5	32	29	41	0	-	13
Fam. Do. "tdjara"	2	5	96	70	0	20	-	84
TOTAL PAST. MARG.	7	18	67	49	50	4	-	52
Familial	5	13	57	27	0	16	-	49
Fam. Pr. "tdjara"	1	3	-	100	-	13	-	15
Semi-fam.	3	8	88	25	45	6	-	73
Fam. Do. "tdjara"	1	3	100	100	0	0	-	0
TOTAL ELEV. SED.	12	30	72	30	19	13	-	56
T O T A L	40	100	46	14	47	28	14	44

Tableau 5.2a: Le "harth" selon les types de pratiques agricoles.

Type de pratique agricole	MENAGES		Cultures pratiquées			
	NB.	%	orge	blé	orge + blé	Aucune
10 Familial	4	8	4	2	2	0
11 Fam. berger	12	23	12	6	6	0
12 Semi-familial	5	10	5	3	3	0
TOTAL PASTORAL	21	40	21	11	11	0
20 Familial	3	6	2	0	0	1
22 Semi-familial	2	4	1	0	0	1
23 Non familial	2	4	1	1	1	1
TOTAL PAST. MARG.	7	13	4	1	1	3
30 Familial	7	13	6	1	1	1
31 Fam. Pr. "tdjara"	1	2	1	0	0	0
32 Semi-familial	3	6	2	1	1	1
33 Indirect	1	2	1	1	1	0
TOTAL ELEV. SED.	12	23	10	3	3	2
40 Familal	6	12	1	1	0	4
41 Familial+Ass.	2	4	1	1	1	1
43 Indirect	1	2	1	0	0	0
TOTAL FLAHA MAR.	9	17	3	2	1	5
TOTAL (*)	52	100	38	17	16	10

Tableau 5.2b: Production et productivité du "harth".

	Sup. orge	Orge semée	Orge produit	Sup. blé	blé semé *	blé produit*	Rdt Qx/ha	orge Prod/sem	Rdt Qx/ha	blé Prod/sem
Familial	44,0	14,0	7,2	16,0	14,0	0,0	0,16	0,51	0,00	0,00
Fam. berg	123,0	35,2	32,8	56,0	21,0	25,0	0,27	0,93	0,45	1,19
Semi-fam.	154,0	31,6	57,6	36,0	9,0	21,0	0,37	1,82	0,58	2,33
TOTAL PASTORAL	321,0	80,8	97,6	108,0	44,0	46,0	0,30	1,21	0,43	1,05
Familial	33,0	9,2	3,2	0,0	0,0	0,0	0,10	0,35	0,00	0,00
Semi-fam.	27,0	9,6	24,0	0,0	0,0	0,0	0,89	2,50	0,00	0,00
Fam. Do."	26,0	9,6	0,0	4,0	0,8	8,0	0,00	0,00	2,00	10,00
TOTAL PAST. MARG.	86,0	28,4	27,2	4,0	0,8	8,0	0,32	0,96	2,00	10,00
Familial	48,0	16,0	19,2	8,0	5,0	24,0	0,40	1,20	3,00	4,80
Fam. Pr."	10,0	1,6	4,8	0,0	0,0	0,0	0,48	3,00	0,00	0,00
Semi-fam.	33,5	8,8	2,4	6,5	4,0	14,0	0,07	0,27	2,15	3,50
Fam. Do."	16,0	6,4	0,0	4,0	2,0	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL ELEV. SED.	107,5	32,8	26,4	18,5	11,0	38,0	0,25	0,80	2,05	3,45
Familial	27,0	4,0	11,2	20,0	7,0	0,0	0,41	2,80	0,00	0,00
Fam. + Ass.	10,0	2,4	0,0	15,0	4,0	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00
Indirect	4,0	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL FLAHA MAR.	41,0	7,2	11,2	35,0	11,0	0,0	0,27	1,56	0,00	0,00
TOTAL	555,5	149,2	162,4	165,5	66,8	92,0	0,29	1,09	0,56	1,38

6. TABLEAUX SUR LES REVENUS.

Tableau 6.1: Niveaux des revenus des ménages enquêtés par actif et par membre selon les types de pratiques agricoles.

	MÉNAGES		Revenus	Revenu total	Revenu total
	NB.	%	totaux	moyen/ actif	moyen/membre
Familial	4	8	333711	30337	9270
Familial + brg et/ou tdjara	12	23	1097485	34296	8130
Semi-familial	5	10	674164	51859	11827
TOTAL PASTORAL	21	40	2105360	37596	9234
Familial	3	6	176819	25260	6801
Semi-familial	2	4	140492	46831	14049
Indirect	2	4	194188	48547	8443
TOTAL PAST. MRG.	7	13	511499	36536	8669
Familial	7	13	341147	37905	6203
Familial + tdj	1	2	82144	41072	7468
Semi-familial	3	6	189117	37823	6521
Indirect tdj	1	2	55272	55272	11054
TOTAL ELEV. SED.	12	23	667680	39275	6677
Familial	6	12	257736	23431	5484
Familial Assoc.	2	4	78973	39487	6581
Indirect Assoc.	1	2	96088	24022	8735
TOTAL FLAHA MAR.	9	17	432797	25459	6183
Salariés agricoles	2	4	22000	11000	2000
Salariés non agricoles	1	2	36000	18000	3600
TOTAL	52	100	3775336	34957	7898



Tableau 6.3: Structure des revenus extérieurs (*) à l'exploitation (totaux par sous type et type).

origine revenu Type	SAG **	SNG **	RID **	PRT **	RLM **	RVH **
10	0	0	0	0	45000	45000
11	227300	18400	0	0	18000	263700
12	0	96000	110000	0	0	206000
Total Pastoral	227300	114400	110000	0	63000	514700
20	0	0	0	0	0	0
22	0	12000	0	43000	0	55000
23	0	76800	0	0	0	76800
Total Pastoral mrg	0	88800	0	43000	0	131800
30	7200	116300	0	0	0	123500
31	0	31200	0	0	0	31200
32	16000	0	0	0	0	16000
33	0	0	36400	0	0	36400
Total Elevage séd.	23200	147500	36400	0	0	207100
40	0	16800	40000	3600	0	60400
41	16800	0	0	0	0	16800
43	0	42000	0	4000	0	46000
Total Flaha	16800	58800	40000	7600	0	123200
Salariés agricoles 50	22000	0	0	0	0	22000
Salariés non agricoles 60	0	36000	0	0	0	36000
Total des revenus extérieurs *	289300	445500	186400	50600	63000	1034800

*Il est évident que pour les "chefs" qui ne sont que des salariés et qui par définition n'ont pas d'exploitation agricole la formulation des revenus extérieurs est fausse.

** SAG: salaires agricoles; SNG: salaires non agricoles; RID: revenus d'indépendants non agricoles; PRT: Pensions et retraites; RLM: revenus location matériel; RVH: total du revenu hors exploitation.

Tableau 6.3': Structure des revenus extérieurs (*) à l'exploitation (moyennes par sous type et type).

origine revenu Type	SAG **	SNAG **	RID **	PRT **	RLM **	RVH **
10	0	0	0	0	11250	11250
11	18942	1533	0	0	1500	21975
12	0	19200	22000	0	0	41200
Total Pastoral	6489	188	160	7295	348	6947
20	0	0	0	0	0	0
22	0	6000	0	21500	0	27500
23	0	38400	0	0	0	38400
Total Pastoral mrg	14675	52	302	3316	353	2962
30	1029	16614	0	0	0	17643
31	0	31200	0	0	0	31200
32	5333	0	0	0	0	5333
33	0	0	36400	0	0	36400
Total Elevage séd.	1933	12292	3033	0	0	17258
40	0	2800	6667	600	0	10067
41	8400	0	0	0	0	8400
43	0	42000	0	4000	0	46000
Total Flaha	1867	6533	4444	844	0	13689
Salariés agricoles 50	11000	0	0	0	0	11000
Salariés non agricoles 60	0	36000	0	0	0	36000
Total des revenus extérieurs "	5563	8567	3585	973	1212	19900

*Il est évident que pour les "chefs" qui ne sont que des salariés et qui par définition n'ont pas d'exploitation agricole la formulation "revenus extérieurs" est fausse.

** SAG: salaires agricoles; SNAG: salaires non agricoles; RID: revenus d'indépendants non agricoles; PRT: Pensions et retraites; RLM: revenus location matériel; RVH: total du revenu hors exploitation.

Tableau 6.2. Structure des revenus totaux des ménages enquêtés selon le types de pratiques agricoles.

	R E V E N U A G R I C O L E										REVENU EXTERIEUR *		R E V E N U	
	MENAGES NB.	%	ELEVAGES DA	%	"HARTH" DA	%	"FLAHA" DA	%	ARTISANAT DA	%	DA	%	T O T A L	
Familial	4	8	237315	71	15938	5	17389	5	18069	5	45000	13	333711	100
Familial + brg et/ou tdjara	12	23	577888	53	61957	6	74165	7	119775	11	263700	24	1097485	100
Semi-familial	5	10	318479	47	96940	14	44711	7	8034	1	206000	31	674164	100
TOTAL PASTORAL	21	40	1133682	54	174835	8	136265	6	145878	7	514700	24	2105360	100
Familial	3	6	115147	65	5204	3	47940	27	8528	5	0	0	176819	100
Semi-familial	2	4	43258	31	12590	9	25380	18	4264	3	55000	39	140492	100
Indirect	2	4	72499	37	7540	4	29405	15	7944	4	76800	40	194188	100
TOTAL PAST. MARG.	7	13	230904	45	25334	5	102725	20	20736	4	131800	26	511499	100
Familial	7	13	110419	32	21470	6	68528	20	17230	5	123500	36	341147	100
Familial + tdj	1	2	19590	24	3516	4	7828	10	20010	24	31200	38	82144	100
Semi-familial	3	6	81467	43	23540	12	50820	27	17290	9	16000	8	189117	100
Indirect + tdj	1	2	8752	16	8800	16	1320	2	0	0	36400	66	55272	100
TOTAL ELEV. SED.	12	23	220228	33	57326	9	128496	19	54530	8	207100	31	667680	100
Familial	6	12	3556	1	9142	4	184638	72	0	0	60400	23	257736	100
Familial Assoc.	2	4	0	0	10400	13	47388	60	4385	6	16800	21	78973	100
Indirect Assoc.	1	2	2440	3	2650	3	31912	33	13086	14	46000	48	96088	100
TOTAL FLAHA MAR.	9	17	5996	1	22192	5	263938	61	17471	4	123200	28	432797	100
Salariés agricoles	2	4	0	0	0	0	0	0	0	0	22000	100	22000	100
Salarié non agricole	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	36000	100	36000	100
T O T A L	52	100	1590810	42	279687	7	631424	17	238615	6	1034800	27	3775336	100

**6. TABLEAUX SUR QUELQUES
OPINIONS ET ATTITUDES DES ENQUETES .**

Crosstabulation: TYP Types de pratiques agricoles.
By TER NOTION TERRITOIRE

TER-->	Count	N R P	OUI	Row Total
TYP		0	1	
	10		4	4
	11		12	12
	12		5	5
	20	1	2	3
	22		2	2
	23		2	2
	30		7	7
	31		1	1
	32		3	3
	33		1	1
	40		6	6
	41		2	2
	43		1	1
	50		2	2
	60		1	1
Column Total		1 1.9	51 98.1	52 100.0

Crosstabulation: TYP Types de pratiques agricoles.

Crosstabulation: TYP Types de pratiques agricoles.
By ODEX DROITS EXCLUSIFS

ODEX->	Count	N R P	LABOURS CONSTRUC- TIONS 1	1 + PRIORITE PARCOURS 2	Ne Sait Pas 3	Row Total
TYP		0				
10	4					4
11	10		2			12
12	1		4			5
20	3					3
22	2					2
23			2			2
30	4		3			7
31			1			1
32	1		2			3
33				1		1
40	3		3			6
41			1		1	2
43			1			1
50	1		1			2
60	1					1
Column Total	30 57.7	20 38.5	1 1.9	1 1.9	52 100.0	

Crosstabulation: TYP Types de pratiques agricoles.

Crosstabulation: TYP Types de pratiques agricoles.
By PHF UTILISATION PARCOURS HORS FERQA

Count PHF-> TYP	N R P 0	SOUVENT 1	RAREMENT 2	NON 3	Row Total
10		1	1	2	4
11			3	9	12
12		1	1	3	5
20	2	1			3
22		2			2
23				2	2
30				7	7
31				1	1
32		1		2	3
33				1	1
40	3			3	6
41				2	2
43				1	1
50		1		1	2
60				1	1
Column Total	5 9.6	7 13.5	5 9.6	35 67.3	52 100.0

Crosstabulation: TYP Types de pratiques agricoles.
By UPET ACCES AUX PARCOURS PAR ETRANGERS
A LA FERQA.

UPET- TYP	Count	N R P 0	TRADITION- NELLEMENT 1	RECEMENT 2	N S P 3	Row Total
10			3		1	4
11			12			12
12			4	1		5
20		1	2			3
22			2			2
23			2			2
30			1			1
31			1			1
32			3			3
33			1			1
40		2	4			6
41			2			2
43			1			1
50		1	1			2
60			1			1
Column Total		4 7.7	46 88.5	1 1.9	1 1.9	52 100.0

Crosstabulation: TYP Types de pratiques agricoles.
 By RET RELATION AVEC LES ETRANGERS
 A LA FERQA.

RET-> TYP	NRP 0	EMPLOI 1	ECHANGE 2	AUCUNE 3	BON VOISINAGE 4	Total
10	2			2		4
11	7		1	2	2	12
12	1	2		2		5
20	1			2		3
22				2		2
23				1	1	2
30	3	2		1	1	7
31				1		1
32			1	2		3
33				1		1
40	3			3		6
41				2		2
43				1		1
50	1			1		2
60				1		1
Total	18 34.6	4 7.7	2 3.8	24 46.2	4 7.7	52 100.0

Crosstabulation: TYP Types de pratiques agricoles.
By GDAL PRATIQUE DU GDAL.

GDAL-> TYP	N R P 0	OUI 1	NON 2	Total
10	2	2		4
11	5	4	3	12
12	1	1	3	5
20	3			3
22	2			2
23			2	2
30	3	2	2	7
31		1		1
32	1	1	1	3
33			1	1
40	3	1	2	6
41			2	2
43			1	1
50	1		1	2
60			1	1
Column Total	21 40.4	12 23.1	19 36.5	52 100.0

Crosstabulation: TYP Types de pratiques agricoles.
By LIT LITIGES AVEC ETRANGERS
A LA FERQA.

LIT->	N R P	CULTURE	LABOURS	PARCOURS	AUCUN	Row
	0	S 1	CONST 2	3	4	Total
TYP 10	3	1				4
11	1		2	1	8	12
12			3	1	1	5
20	1			1	1	3
22	2					2
23			2			2
30	3	1	1		2	7
31		1				1
32	1		1	1		3
33		1				1
40	3		1	1	1	6
41				1	1	2
43				1		1
50	2					2
60					1	1
Column	16	4	10	7	15	52
Total	30.8	7.7	19.2	13.5	28.8	100.0

Crosstabulation: TYP Types de pratiques agricoles.
By DEG OPINION SUR LA DEGRADATION
DES PARCOURS.

Count DEG->	N R P 0	OUI 1	Total
TYP ———			
10		4	4
11		12	12
12		5	5
20		3	3
22		2	2
23		2	2
30		7	7
31		1	1
32		3	3
33		1	1
40	1	5	6
41		2	2
43		1	1
50		2	2
60		1	1
Column Total	1 1.9	51 98.1	52 100.0

Crosstabulation: TYP Types de pratiques agricoles.
By DEF MISE EN DEFENS DES PARCOURS.

DEF->	N R P	FAVORABLE	CONTRE	Sans Opini- on	Total
	0	1	2	3	
TYP 10		3	1		4
11	1	10		1	12
12		4	1		5
20		3			3
22		2			2
23		2			2
30		6	1		7
31			1		1
32		3			3
33		1			1
40	1	4		1	6
41		2			2
43		1			1
50		2			2
60		1			1
Total	2 3.8	44 84.6	4 7.7	2 3.8	52 100.0

Crosstabulation: TYP Types de pratiques agricoles.
By UPA UTILISATION PARCOURS AMENAGES

UPA-> TYP	N R P 0	SEULEMT RESIDENT 1	TOUTE LA FERQA 2	TOUT LE MONDE 3	SEULEMT INVESTIS 4	Sans Opi- nion	Row Total
10			3	1			4
11	1	4	7				12
12	1		2		2		5
20		1	2				3
22		1	1				2
23			1	1			2
30	1	1	4	1			7
31				1			1
32			3				3
33			1				1
40	1		4			1	6
41		1	1				2
43					1		1
50			2				2
60			1				1
Total	4 7.7	8 15.4	31 61.5	4 7.7	3 5.8	1 1.9	52 100.0

Crosstabulation: TYP Types de pratiques agricoles.
By CDEG CAUSE DEGRADATION

CDEG->	N R P 0	SECHE- RESSE 1	SURPA- TURAGE 2	1 + 2 3	1 + 2 +LABOURS 4	1 + RIBA 5	1 + LABOURS 6	ABSENCE REGLES+ LABOURS 7	2 + RIBA 8	2+SECHE- RESSE HOMMES 9	3 + RIBA 10	7 - LABOURS+ INJUSTI- CE 11	Total
TYP													
10		1		1	1							1	4
11		6		2		2			1			1	12
12		3		2									5
20		1		1			1						3
22		1		1									2
23		2											2
30		4	1	1						1			7
31		1											1
32		3											3
33		1											1
40	1	1		2				1			1		6
41		2											2
43		1											1
50	1			1									2
60			1										1
Total	2 3.8	27 51.9	2 3.8	11 21.2	1 1.9	2 3.8	1 1.9	1 1.9	1 1.9	1 1.9	1 1.9	2 3.8	52 100.0

Crosstabulation: TYP Types de pratiques agricoles.
By REA PARTICIPATION A LA REALISATION
DES AMENAGEMENTS.

REA-> TYP	N R P 0	TRAVAIL 1	FINANCES 2	1 + 2 3	1 + 2 SELON 4	ETAT SEULEMT 5	Sans opinion 6	Total
10	2		1	1				4
11	1	2		5	2	1	1	12
12	1		1	2		1		5
20	1			2				3
22	1					1		2
23				1		1		2
30		2		2		3		7
31						1		1
32				1		2		3
33						1		1
40				3		2	1	6
41						2		2
43				1				1
50				1		1		2
60		1						1
Total	6 11.5	5 9.6	2 3.8	19 36.5	2 3.8	16 30.8	2 3.8	52 100.0

Crosstabulation: TYP Types de pratiques agricoles.
By DEC PARTICIPATION A LA DECISION
DES AMENAGEMENTS.

DEC->	Count	N R P	OUI	NON	Sans Opinion	Total
TYP		0	1	2	3	
10	10	1	3			4
11	11	3	8		1	12
12	12	3	2			5
20	20	1	2			3
22	22		2			2
23	23		2			2
30	30		7			7
31	31	1				1
32	32	2	1			3
33	33	1				1
40	40	2	1	2	1	6
41	41	2				2
43	43		1			1
50	50	1	1			2
60	60		1			1
Column Total		17 32.7	31 59.6	2 3.8	2 3.8	52 100.0

B. ANNEXES

8.1. ANNEXE 1

Cheminement et...hésitations de l'enquête.

La décision de choisir un terrain supplémentaire a été prise pour :

- d'une part approfondir la recherche engagée sur El Guédid sur les points déjà apparus,
- d'autre part diversifier les terrains afin de voir si des aspects importants des problèmes de la steppe n'ont pas été mis en lumière par l'étude précédente.

C'est ainsi que lors de la réunion tenue le 10.11.1989, le H.C.D.S. a suggéré deux terrains, l'un au sud de la wilaya de Tiaret: Ouled Djrad, l'autre dans la wilaya de Djelfa: Deldoul plus au Sud qu'El Guédid. Après discussion, le choix s'est porté sur Deldoul.

1. Présentation de Deldoul par le H.C.D.S.

Le territoire de la commune de Deldoul, qui est moins dégradé que celui d'El Guédid, est le support à l'activité agro-pastorale déployée par le 'arch des Ouled To'aba. Ces derniers préoccupés par l'état de leurs parcours - sur lesquels hiverne régulièrement un grand nombre de nomades venus des 'arch voisins en raison du climat plus clément qu'il y fait en cette saison - demandent au H.C.D.S. d'intervenir pour mettre en défens une partie de leurs parcours et en interdire l'accès aux "étrangers" au 'arch. Les agro-pasteurs demandeurs seraient assez motivés pour jouer le jeu de l'unité pastorale (U.P.).

Par ailleurs le territoire en question a connu par le passé des interventions (A.D.E.P. puis C.E.P.R.A.) et vient de bénéficier d'une mise en valeur irriguée de 32 hectares répartis entre 16 attributaires.

Une brève visite du terrain a lieu à la suite de cette présentation.

Décision est prise donc de confier, comme pour la précédente étude, les aspects socio-économiques au du C.R.E.A.D. et les aspects techniques agronomiques et zootechniques au H.C.D.S.

2. L'étude socio-économique.

En plus du diagnostic, l'étude socio-économique devait indiquer les obstacles et les chances de réussite de l'unité pastorale en question. Elle se déroule en deux étapes.

2.1. L'enquête transhumants.

Compte tenu de la présence des nomades en hiver sur le territoire de la commune de Deldoul, il a été décidé d'entreprendre une enquête en hiver afin de comprendre:

- les motifs de la présence des nomades dans cette zone,
- les relations qui s'établissent entre eux et les résidents de la zone,
- de quantifier enfin, les populations humaines et le cheptel.

Cette enquête est entreprise par Mme GHAZI Mérièm et Mr BENADJILA Sofiane (G.M & B.S). Elle donne lieu à des résultats intéressants (document intitulé: "Compte-rendu d'enquête sur les pasteurs transhumant par Atf-el-Bgar au cours de l'hiver 1989-90." Par M. et S. BENADJILA.).

2.2. La préparation de l'enquête auprès des résidents.

Si le questionnaire est confectionné, - comparable dans une large mesure à celui qui a servi à l'enquête précédente, mais remanié sur certains points et rendu plus maniable - il restait à déterminer la population à enquêter. Divers choix s'offraient à nous.

- Enquêter la population résidente du territoire qui allait être constitué en U.P. Dans ce cas, on allait exclure toutes les propriétaires de troupeaux non résidents, qui confieraient leur cheptel à des bergers qui les feraient paître sur le territoire de la future U.P. pour la simple raison qu'ils estiment avoir un droit d'accès au même titre que les résidents effectifs du territoire. On allait exclure toutes les personnes qui se seraient "approprié" des terres de culture, qu'ils continuent à cultiver moyennant une quantité plus ou moins importante de journées de travail an. Or, il nous semblait que c'était là la chose à ne pas faire, les expériences précédentes auraient suffisamment montré que ce sont précisément ces non résidents qui constituent la résistance à la fermeture des espaces.

- Enquêter toute personne présente au moment du passage en prenant soin d'en préciser le statut: berger, propriétaire, salarié,... le groupe d'appartenance éventuelle, corrélativement son rapport au territoire. En sorte que l'enquête serait en partie la poursuite d'enquêtes antérieures transhumants, s'il s'en trouve. Par ailleurs, l'

salarié ne seraient pas enquêtés seulement pour eux-mêmes, ils devraient renseigner sur les propriétaires qui les emploient. En somme, une investigation très intéressante mais très coûteuse en temps et par conséquent en argent, car elle suppose une présence presque permanente pendant des mois. Cette méthode peut permettre une quantification (compte d'exploitation), fondamentalement cependant elle s'apparente à l'enquête anthropologique.

- Procéder de la manière qui vient d'être indiquée mais se limiter dans le temps, utiliser l'outil statistique pour faire en sorte que la population qui aura été enquêtée soit un échantillon représentatif de la population utilisatrice du territoire en question.

Ces questions de méthode importantes n'étaient pas encore résolues que nous nous retrouvons sur le terrain, nous devons tester le questionnaire. G.M & B.S qui avaient auparavant pris contact avec les autorités communales informent l'équipe que les membres de la future U.P. ont été désignées.

Alors allions-nous enquêter les personnes désignées ?

Sans la moindre idée de la suite à donner à notre enquête, nous nous mettons à tester le questionnaire. La première personne à laquelle on s'adresse est visiblement inquiète nous nous efforçons de lui redonner confiance quand nous voyons apparaître un groupe de personnes, ces gens comprennent qu'on est là pour la future u.p. Après les salutations, ils disent à notre adresse: " Celui que vous voulez questionner n'est pas un to'abi, il n'est pas concerné ce n'est qu'un "journali" demain s'il ne s'entend avec son propriétaire, il ne sera plus là ". c'est là un premier enseignement.

Au fur et à mesure qu'on avance dans ce test du questionnaire, on se rend compte que cela se transforme pour nous en test de la population à enquêter. En effet le test a montré clairement que les personnes désignées (résidentes en partie du territoire de la future u.p) ne sont ni plus ni moins que les anciens membres de l'A.D.E.P. (transformée en C.E.P.R.A. puis dissoute en 1984). Un rapport très particulier aurait lié les membres de cette coopérative aux agents de l'Etat par le passé caractérisé par la subordination, et l'absence d'initiatives.

"Pourquoi toutes ces questions ?" nous demande en définitive l'un d'eux, "...et puis nous vous voyons depuis deux mois aller et venir sans résultat..." (faisant certainement allusion aux allées et venues de G.M & B.S) "...Ya hasrah ! 'ala CHELLIG, lui au bout de quelques jours il

a mis en place la coopérative. En plus lui ne pose jamais de questions, il donne des ordres et nous exécutons..."

Il est évident que si les choses se sont passées ainsi du temps de la coopérative, le rapport du chercheur et non du responsable et/ou de l'agent de l'Etat risquait d'être très difficile à mettre en place. Par ailleurs à la question de savoir où ils mettaient leurs troupeaux du temps de la coopérative puisqu'ils étaient sensés s'occuper du cheptel que l'Etat leur avait confié, la réponse est venue le plus naturellement: "nous les confions à des bergers plus au sud en azala".

3. Apparition de nouvelles données.

De retour à Alger, nous reprenons un texte très critique sur les coopératives pastorales écrit par Mr BEN NAOUM Ahmed. Ce texte qu'on peut assimiler à un bilan synthétique de l'expérience des coopératives pastorales de la révolution agraire, porte très curieusement sur le terrain sur lequel nous travaillons. A la lecture de ce texte, nous apprenons que la coopérative en question outre le fait qu'elle n'a jamais fonctionné tel que le voulaient et les "coopérateurs" et les décideurs a été l'objet d'un rejet permanent, par le reste des membres du 'arch qui considéraient le plus justement du monde que les terres de la coopérative (une des meilleures portions de leur territoire) leur était soustraites, alors que les "coopérateurs" eux pouvaient utiliser librement les autres espaces communs au 'arch. Notre conviction était profonde qu'il ne fallait pas du tout prendre ces anciens "coopérateurs" en tant que seule population à enquêter était déjà très profonde, lorsque G.M & B.S apprennent que l'U.P. en question est contestée par les populations mitoyennes membres elles aussi du 'arch des Ouled To'aba qui ne voient pas pourquoi on ne leur constituerait pas d'U.P. eux aussi. Ces contestataires auraient menacé de faire échouer l'U.P. prévue si eux ne sont pas concernés aussi. Il nous a paru dès lors évident qu'une telle U.P. a échoué avant même sa création.

4. Changement de méthode.

A la suite de ces événements, et compte tenu des hésitations du HCDS, nous avons fait admettre qu'il n'était plus question d'enquêter la seule population de Atf-el-Bgar. Il ne nous restait plus qu'une seule solution: constituer un échantillon aléatoire de la population résidente à Deldoul sur la base du recensement de 1987 (*) revu et actualisé avec les autorités communales.

(*) Recensement général de la population et de l'Habitat (R.G.P.H.) de 1987

5. En guise de conclusion.

Le cheminement et les hésitations dont nous avons fait état ci-dessus montrent à l'évidence qu'une enquête qu'elle quelle soit doit être suffisamment bien préparée. A cet effet elle doit être précédée d'une réelle construction de l'objet sur lequel elle porte. C'est en effet un truisme que de dire que pour la recherche, la réalité est une matière première brute, et qu'en tant que telle elle ne peut offrir l'objet construit.

CENTRE DE RECHERCHES EN ECONOMIE
APPLIQUEE POUR LE DEVELOPPEMENT

C R E A D

ENQUETE SUR " LES SYSTEMES PASTORAUX "

QUESTIONNAIRE CHEF DE MENAGE

0 :- CONDITIONS DE L'ENTRETIEN

00 : NOM DE L'ENQUETEUR :

01 : Date de l'entretien :

02 : Lieu de l'entretien :

03 : Durée de l'entretien :

04 : Autres personnes ayant participé à l'entretien :

05 : Observations :

NUMERO

1 :- IDENTIFICATION DE L'ENQUETE & DE SON MENAGE

1.1 LOCALISATION ET MODE DE VIE

Localisation

Arch : _____

Ferka : _____

Résidence: Lieu dit : _____

Localité : _____

Accessibilité par rapport à :

Marché	_____
Ecole	_____
C.L. de commune	_____
Route goudronnée	_____
Piste carrossable	_____

Mode de vie

Habitat :	Sous la tente	_____
	Dans maison dur	_____

Transhumance :	Nomade	_____
	Sédentaire	_____

Si nomade	Seul	_____
	en famille	_____

Ampleur déplacements	Commune	_____
	Wilaya	_____
	National	_____

Si sédentaire

Depuis quand ?

Pourquoi

Accès équip. Sociaux	_____
Travail	_____
Autres	_____

Si autres, précisez:

1.2. IDENTIFICATION DE L'ENQUETE

Nom et Prénom : _____

Age _____

Niveau d'instruction :	Analphabète	_____
	Coranique	_____
	Primaire	_____
	Moy. sec.	_____
	Sup.	_____

Activités :

Eleveur et/ou Agriculteur Oui : _____ Non : _____

Si Oui, depuis quand êtes-vous à la tête de exploitation ?
date : _____

Que faisiez-vous avant cette date :

Travail sur expl. _____

Autres _____

Si autres , précisez :

Que faites-vous actuellement en dehors de votre exploitation ?

Depuis quand ? _____

Si non, quelle est votre activité actuelle?

Depuis quand ? _____

Quelle était votre activité principale avant?

Revenus :

Si indépendant , revenu annuel : _____

Si salarié, salaire , mensuel : _____

Nbre mois/an : _____

Si journalier salaire/journee : _____

Nbre jours/an : _____

Autres revenus :

Pension/ montant : _____

Retraite/ : _____

Location loc/lic : _____

Autres : _____

॥

151

1.4 ITINERAIRE SOCIO-ECONOMIQUE DE LA FAMILLE DEPUIS 1945.

En 1945 qui était le chef de ménage ?

Si autre, Enquêté : ____ Autre : ____

Nom et Prénom : _____

Relation avec enquêté

G.P. : ____ P. : ____ F. : ____ Autre : ____

Ménages constitués à partir du ménage de 1945 :

Prénoms	Date Mén.	Rel. Enq	Orig. Epouse	Résid	Act.	Rel. Pastr.	Rel agrcult

1.5 EVOLUTION DES FORMES DE PRODUCTION DEPUIS 1945

	Taille Ménag	Taille Troup.	Achab Azab	Sup. Embl.	Alim. Compl.	Artis.
1945						
1954						
1962						
1973						
1979						

2 EQUIPEMENTS ET BATIMENTS

2.1 MATERIEL AGRICOLE ET TRANSPORT

type	Date	prix	rev.location

2.2 BATIMENTS

Type	Date	côut	observation

3 TERRITOIRE DROITS D'USAGE ET RELATIONS DE PRODUCTION .

3.1 TERRITOIRE:

Y a-t-il des limites précises au territoire de votre:
Ferka ☐ Arch ☐

Si oui ,quelles sont elles? :

Dhahra ☐

Guebla ☐

Charg ☐

gharb ☐

Ce territoire est-il d'un seul tenant ?

Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐

Si non, qu'est ce qui coupe votre territoire ?

Autour de votre tente ou maison y-a-t-il un "Horm"?

Oui ☐ Non ☐

Si oui, à combien estimez vous la superficie de votre "Horm"?

3.1.1 PARCOURS

En dehors du "horm", les membres de la :

peuvent ils pâturer là où ils veulent ? Ferka ☐ Arch ☐

Pourquoi? Oui ☐ Non ☐

Avant l'ADEP par qui étaient utilisés vos parcours?

Seulement par votre ferka ☐

Tout le Arch ☐

D'autres arch aussi ☐

Si d'autres arch , lesquels ?

Y-a-t-il des étrangers à votre arch qui utilisent vos parcours actuellement?

Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐

Si oui, qui sont-ils ?

Les mêmes qu'avant l'ADEP ☐

d'autres arch ☐

Si d'autres, citez :

depuis quand viennent-ils? _____

A quelles périodes de l'année ?

hiver _____ mois _____

printemps _____ mois _____

été _____ mois _____

automne _____ mois _____

Pourquoi?

avec quels moyens viennent-ils ?

ces étrangers viennent-ils :

Avec l'autorisation _____ de _____

Contre paiement _____ à qui : _____

Echange amiable _____

sans autorisation _____

S'ils viennent sans autorisation, comment réagissez vous?

Après de qui sont réglés les litiges?

Est ce que vous utilisez les parcours d'autres arch ?

Oui _____ Non _____

Si oui, citez lesquels ?

Utilisez vous les parcours d'autres ferka de votre arch ?

Oui _____ Non _____

Si oui, citez lesquels ?

Si oui, le faites-vous :

avec l'autorisation _____ de _____

contre paiement _____ à qui : _____

échange amiable _____

sans autorisation _____

3.1.2 TERRES DE CULTURES.

Avez-vous des terres de cultures dans les dhayete ?

Oui _____ Non _____

Si oui citez les lieux-dits et les superficies.

_____ ha _____ ha

_____ ha _____ ha

Si oui, ces terres les avez vous :

mises en valeur	__	depuis quand ? __
achetées	__	depuis quand ? __
héritées	__	
autres	__	

Si achetées ou héritées, depuis quand ont elles été travaillées la première fois? |__|

les femmes héritent-elles ?

Oui |__| Non |__|

Disposez vous d'actes ?

Oui |__| Non |__|

Si oui, quelle est l'autorité qui les a établis?

Du temps de l'ADEP avez-vous cultivé vos terres?

Oui |__| Non |__|

Pourquoi?

Ces dernières années avez vous cultivé des terres en dehors des dhayete ?

Oui |__| Non |__|

Si oui, ces terres appartiennent-elles à votre:

ferka	__
arch	__
autre	__

Si ces terres appartiennent à la ferka ou au arch, est-ce que d'autres personnes les ont exploitées ?

Oui |__| Non |__| ne sait pas |__|

Pourquoi ?

Qui peut utiliser les chaumes une fois les récoltes faites?

seulement celui qui cultive	__
d'autres aussi	__

Si autres ,

avec autorisation	__
sans autorisation	__

printemps : ____ mois : _____

été : ____ mois : _____

automne : ____ mois : _____

Conditions de l'association :

	Alim. comp.	Orge cult.	Soins vété.	Eau	Tran sp.	Aut. charg.	Agn.	Laine	S/prd.	Pert.
Propr.										
Assoc.										

Depuis que la CEPRA a été dissoute, donnez vous des terres de cultures en:

association : ____
location : ____
autre : ____

Si autre précisez:

Si association ou location, avec :

membres de votre famille : ____
membres de votre ferka : ____
membres de votre arch : ____
autres personnes : ____

Si association, nombres d'ha en moyenne : ____ ha

Depuis que la CEPRA a été dissoute, prenez-vous des terres de cultures en:

association : ____
location : ____
autre : ____

Si autre précisez:

Si association ou location, avec :

membres de votre famille : ____
membres de votre ferka : ____
membres de votre arch : ____
autres personnes : ____

Si association ou location, avec :

commerçants : ____
fonctionnaires : ____
autres : ____

Si autres, précisez:

Si association, nombres d'ha en moyenne _____ ha
Conditions de l'association :

	semences	mécanis.	m.d'oeu.	produit	chaumes
Prop.					
Asso.					

4 OPINIONS SUR LES ACTIONS PASSEES ET SUR LES PERSPECTIVES.

4.1 ACTIONS PASSEES.

A.D.E.P.

Avez-vous participé à la coopérative de l'A.D.E.P.?
n.c. ☐ membre simple ☐ responsable ☐
Pensez-vous qu'elle a amélioré la situation?
oui ☐ non ☐ S/Op. ☐
Pourquoi?

Pourquoi selon vous a-t-elle été dissoute?

C.E.P.R.A.

Etiez-vous membre de la C.E.P.R.A.?
n.c. ☐ membre simple ☐ responsable ☐
Pensez vous qu'elle a amélioré la situation ?
oui ☐ non ☐ S/Op. ☐
Pourquoi?

Pourquoi selon vous a-t-elle été dissoute?

A.P.F.A.

Etes vous attributaire dans le cadre de l'APFA ?

non ☐ Oui ☐ Nb.HA ☐

Que pensez-vous de la mise en valeur en irrigué que l'Etat a réalisée?

Bonne ☐ Mauvaise ☐ S/Op. ☐

Comment s'est faite l'attribution des lots mis en valeur?

par l'administration autoritairement ☐

avec la participation du arch/ferka ☐

Comment?

qu'en pensez vous ?

4.2 SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

Estimez vous que votre territoire s'est dégradé ?

oui ☐ non ☐ S/Op. ☐

Si oui quelles seraient les causes ?

sécheresse ☐

surplus du cheptel ☐

labours endroits fragiles ☐

absence règles d'utilisation

des parcours ☐

autre ☐

Est-ce que les mises en défens peuvent régénérer le couvert végétal de vos parcours ?

oui ☐ non ☐ S/Op. ☐

Si oui, quelles doivent être les conditions pour qu'une mise en défens réussisse ?

En dehors des mises en défens quelles sont les actions qui peuvent être entreprises pour l'amélioration de la situation?

Dans le cas d'aménagements des parcours ,quels seraient selon vous les bénéficiaires?

seulement résidents actuels sur les parcours ☐

tous les membres de votre groupe ☐

tous le monde sans restriction ☐

Si l'Etat doit entreprendre des actions,pensez vous qu'il est indispensable que la population participe:

au niveau de la prise de décision?

oui ☐ non ☐ S/Op. ☐

Si non pourquoi?

Si oui ,comment ?

au niveau de la réalisation?

oui : ☐ non : ☐ S/Op. : ☐

Si non, pourquoi?

Si oui comment ?

participation par le travail	☐
participation financière	☐
autres	☐

Pensez vous introduire des spéculations autres que l'élevage ovin ?

oui : ☐ non : ☐ S/Op. : ☐

Si non pourquoi?

Si oui , pourquoi?

Quels projets faites-vous pour vos enfants ?

5.ELEVAGE OVIN

5.1 Brebis reproductrices pendant la campagne 88-89

Possédées et exploitées (1)	Prises en association (2)	données en association (3)

5.2 Production campagne (88-89)

Agneaux (1)	Agneaux (2)	Agneaux (3)	Laine	Dhen	

5.3 Ventes campagne (88-89)

Brebis reform.	Agneaux Produits	Laine	Dhen		

Comment s'effectue la vente de vos produits?

Autoconsommation :

5.4 Charges, pâturages utilisés, transport, eau et main d'oeuvre:

Pér.	Lieu	Coût transp.	nature	Coût pât	Coût eau	Coût Main d'oeuvre especes	Main d'oeuvre nature

5.5 Alimentation :

Quelle est la quantité d'aliments que vous avez produite et qui a servi à l'alimentation de votre troupeau ?

Quel est votre quota d'aliments auprès de la Coopsteppe?

Période d'achat	Vendeur	Type	Quantité	Prix/u	Transp	Période consomm

Ration alimentaire :

	jeunes	Brebis	Béliers	Femelles Non prod	Moutons Antenais
Quantité					
Durée					

5.6 Soins vétérinaires:

Consultations			Coût des Produits vét
Nbre	Prix U	Coût T	

5.7 Embouche :

Est-ce que vous achetez des agneaux maigres que vous engraissez pour les revendre?

oui : ____

non : ____

Si oui,

Périodes d'achat	Nbre têtes	Prix d'achat	Périodes de vente	Prix de vente

Si non, pourquoi ?

6.3 Charges

semences

	achetées			auto prod	obsrev.
	origine	quant	prix		

Mécanisation

	Heures	prix	côut total	observ.
Labours				
Moissons				
Fenaison				

Engrais et P.P.S

	origine	uant	prix	côut tot	observ.
Eng azotés					
Eng phos					
P.P.S					

7. AUTRES ELEVAGE

	Chèvres	Vaches	Chamelles
Nbre			
Naissances			
Mortatilé.			
Ventes			
Prix			
Autocs			
aliments			
soins			
"Dubar"			
Dubar vendu			
pér lact.			
Quant.			